

REPUBLIQUE DU BENIN

MISSION DE DECENTRALISATION

-----

PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE  
DES COMMUNES

 AFRIQUE CONSEIL

# MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE MATERI

*Consultant*

**Philippe TCHEGNON**

Ingénieur Agro-socioéconomiste  
Diplôme d'Études Approfondies en Economie Rurale

*Sous la supervision de M. Emmanuel GUIDIBI,  
Directeur Général du Cabinet « Afrique Conseil »*

*Mai 2006*

## **Table des matières**

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION .....   | 8  |
| CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF .....                   | 11 |
| 1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET CADRE PHYSIQUE.....                    | 11 |
| 1.2 CADRE ADMINISTRATIF .....  | 13 |
| 1.2.1 ASPECT ADMINISTRATIF .....                                     | 13 |
| 1.2.2 SERVICES TECHNIQUES, SERVICES DECONCENTRES DE L'ÉTAT .....     | 13 |
| CHAPITRE II : POPULATION .....                                       | 15 |
| 2.1 ETAT DE LA POPULATION.....                                       | 15 |
| 2.2 MOUVEMENTS DE LA POPULATION .....                                | 17 |
| 2.3 MENAGES .....  | 17 |
| 2.4 ETHNIES DOMINANTES.....  | 17 |
| 2.5 RELIGIONS DOMINANTES.....  | 18 |
| 2.6 HABITAT .....  | 18 |
| CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE .....                            | 20 |
| 3.1 POUVOIR POLITIQUE TRADITIONNEL .....                             | 20 |
| 3.2 ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE .....                          | 20 |
| 3.3 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE ..... | 21 |
| CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX.....                                  | 25 |
| 4.1 SANTE .....  | 25 |
| 4.2 ACTION SOCIALE.....  | 26 |
| 4.3 EDUCATION ET FORMATION.....                                      | 26 |
| 4.4 ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS.....                            | 29 |
| 4.4.1 ARTS ET CULTURE .....  | 29 |
| 4.4.2 SPORTS ET LOISIRS .....  | 29 |
| CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES.....                               | 30 |
| 5.1 AGRICULTURE .....  | 30 |
| 5.2 ELEVAGE .....  | 34 |
| 5.3 LA PECHE .....   | 35 |
| 5.4 LA CHASSE.....   | 35 |
| 5.5 LA TRANSFORMATION ET STOCKAGE.....                               | 36 |
| 5.6 ARTISANAT .....  | 36 |
| 5.7 COMMERCE.....  | 36 |
| 5.8 TRANSPORT ET COMMUNICATION .....                                 | 37 |
| 5.9 TOURISME ET HOTELLERIE .....                                     | 39 |
| 5. 10 L'INDUSTRIE .....  | 40 |

|   |    |
|---|----|
| CHAPITRE VI : ELABORATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI EVALUATION DU BUDGET COMMUNAL ..... | 40 |
| 6.1 PROCESSUS D'ELABORATION DU BUDGET .....   | 40 |
| 6.2 EVOLUTION DES DIFFERENTS POSTES BUDGETAIRES SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES.....    | 40 |
| 6.2.1 FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE .....                                | 40 |
| CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES.....                 | 43 |
| 7.1 DEFINITION ET CRITERES DE CHOIX DES FILIERES PORTEUSES .....                      | 43 |
| 7.1.1 DEFINITION D'UNE FILIERE .....  | 43 |
| 7.1.2 LES CRITERES DE CHOIX DES FILIERES PORTEUSES.....                               | 43 |
| 7.2 LES ETAPES D'ANALYSE DES FILIERES .....   | 44 |
| 7.3 IDENTIFICATION DES FILIERES PORTEUSES DANS LA COMMUNE DE MATERI.....              | 46 |
| 7.3.1 LES FILIERES PORTEUSES DANS LA COMMUNE DE MATERI.....                           | 46 |
| 7.3.2 FILIERE LEVIER DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE MATERI.....                    | 47 |
| 7.4 STRATEGIES DE VALORISATION DE LA FILIERE LEVIER : LE RIZ .....                    | 47 |
| 7.4.1 CARACTERISTIQUES DE LA FILIERE .....  | 47 |
| 7.4.2 ORGANISATION DE LA FILIERE ET LES PRINCIPAUX ACTEURS .....                      | 48 |
| 7.4.3 STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE.....                         | 49 |
| 7.4.4 STRATEGIES COMMUNALES .....   | 50 |
| CHAPITRE VIII: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....                                    | 51 |
| ANNEXES.....  | 52 |

## **Liste des tableaux**

- Tableau n°1 : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement
- Tableau n°2: Services déconcentrés de l'Etat et domaines d'intervention
- Tableau n°3 : Répartition de la population de Matéri par arrondissement et par sexe
- Tableau n°4 : Répartition de la population de Matéri par âge, par sexe et selon le milieu
- Tableau 5 : Synthèse de la situation en points d'eau de la commune
- Tableau n°6 : Structures et projets de développement intervenant dans la Commune de Matéri
- Tableau n°7: Synthèse de la couverture sanitaire
- Tableau 8 : Synthèse de la situation scolaire primaire 2003-2004
- Tableau 9 : Statistiques agricoles de 1998 à 2003
- Tableau n°10 : Synthèse de la situation des pistes de la commune
- Tableau n°11 : Situation de recouvrement de quelques taxes et impôts pour le compte des années 2001-2002-2003 et Projection 2004
- Tableau n°12 : Les filières porteuses de la commune de Matéri
- Tableau n°13: Filière levier de développement de la commune et raisons de choix

## **Liste des figures**

- Figures n°1 : Répartition des ménages de Matéri par arrondissement
- Figure n°2 : Importance des sources de recouvrement des taxes par la Commune de 2001 à 2003

## **Sigles et Abréviations**

|          |  |
|----------|--|
| ASF      | Association des Services Financiers  |
| AVIGREF  | Association Villageoise de Gestion des Réserves de Faune                   |
| CeCPA    | Centre Communal de Promotion Agricole                                      |
| CENAGREF | Centre National de Gestion des Réserves de Faune                           |
| CeRPA    | Centre Régional de Promotion Agricole                                      |
| CLAC     | Centre Local d'Action Culturelle   |
| CLCAM    | Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel                                    |
| CRS      | Catholic Relief Service  |
| CSAF     | Chef Service Affaires Financières  |
| FED      | Fonds Européen de Développement  |
| FENAB    | Fédération Nationale des Artisans du Bénin                                 |
| GVS      | Groupement Villageois de Stockage  |
| IFESH    | International Foundation For Education And Self-Help                       |
| INSAE    | Institut National de Statistique et d'Analyse Economique                   |
| LISA     | Projet de Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire                      |
| MAEP     | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche                    |
| MCPPD    | Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement            |
| MCDI     | Medical Care Development International                                     |
| MICPE    | Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi       |
| MSP      | Ministère de la Santé Publique   |
| ONG      | Organisation Non Gouvernementale   |
| PADEAR   | Projet d'Appui au Développement de l'Eau et Assainissement en milieu Rural |
| PADEL    | Projet d'Appui au Développement Local                                      |
| PADPA    | Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale           |
| PADSA    | Programme d'Appui au Développement de la Pêche dans l'Artisanale           |
| PAMRAD   | Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga                   |
| PAPME    | Programme d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises                      |
| PDC      | Plan de Développement Communal   |
| PDM      | Programme de Développement Municipal                                       |
| PDRT     | Programme de Développement des plantes à Racines et Tubercules             |
| PGTRN    | Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles                |

|          |  |
|----------|--|
| PME      | Petites et Moyennes Entreprises                                      |
| ProCGRN  | Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles       |
| PROMIC   | Projet de Microfinance et de Commercialisation                       |
| PRODECOM | Programme d'appui au Démarrage des Communes                          |
| RGPH     | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                 |
| SBEE     | Société Béninoise d'Energie Electrique                               |
| SONEB    | Société Nationale des Eaux du Bénin                                  |
| SNV      | Organisation Néerlandaise pour le Développement                      |
| SONEB    | Société des Eaux du Bénin  |
| MICPE    | Ministère de l'Industrie, du commerce et de la promotion de l'Emploi |
| PGTRN    | Projet de Gestion des Terroirs et des ressources Naturelles          |
| PME      | Petites et Moyennes Entreprises                                      |
| ProCGRN  | Projet de Conservation et de Gestion des Ressources naturelles       |
| PRODECOM | Programme d'appui au Démarrage des Communes                          |
| RGPH     | Recensement Général de la Population et de l'Habitat                 |
| SNV      | Organisation Néerlandaise pour le Développement                      |
| UGVS     | Union des Groupements Villageois de Stockage                         |

## **REMERCIEMENTS**

Nous adressons nos vifs remerciements à la Mission de Décentralisation et au PRODECOM (Programme d'Appui au Démarrage des Communes) pour la confiance qu'ils nous ont accordée pour la réalisation de l'étude monographique de la Commune de Matéri

Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Maire de la commune, au Conseil communal, aux Responsables des services techniques déconcentrés et aux acteurs intervenant en appui au développement de la commune de Matéri pour leur disponibilité et leur contribution.

## **INTRODUCTION**

Au Bénin, d'une manière générale, et au niveau local en particulier, les acteurs économiques rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de deux ordres :

- Au plan institutionnel, l'environnement est peu favorable à leur implantation et leur développement (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales, .....)
- Au plan professionnel le secteur privé local est peu structuré.

Les vraies raisons qui expliquent ces difficultés sont les suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières dont dispose les communes. En effet, l'Etat continue de prélever une bonne partie des ressources fiscales communales pour alimenter son budget. Par suite, les subventions d'investissement allouées par l'Etat aux communes sont encore faibles voire inexistantes. Enfin, une bonne partie des aides internationales destinées aux communes transitent par le budget national ou les ministères sectoriels et réduit la marge de manœuvre des communes dans l'utilisation des fonds et le choix de leurs domaines d'intervention prioritaires.
- L'imprécision et parfois le caractère restrictif du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales (compétences) dans les textes de loi sur la décentralisation.
- L'insuffisance ou parfois le manque de ressources humaines compétentes et de savoir-faire en matière de développement économique local.

En conséquence, le potentiel économique est faiblement valorisé ce qui limite la création de richesse et d'emploi au niveau local.

Trois ans après la mise en place effective de la décentralisation au Bénin, il importe de s'interroger sur le rôle des communes dans la promotion économique de leur territoire. C'est l'objet de la présente « étude sur le rôle des communes dans la promotion économique local et la valorisation des filières porteuses ».

Cette étude s'efforce de répondre aux quatre grandes interrogations ci-après :

- Quelles sont les potentialités économiques de chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles



porter elles-mêmes les actions ou les déléguer à d'autres acteurs ?  
Lesquels ? Quelle instance de dialogue avec les acteurs économiques ?

- Quels procédures, dispositifs, actions ou outils la commune doit-elle développer pour répondre le mieux possible aux attentes des acteurs économiques ?

Réalisée par le cabinet Afrique Conseil, cette étude est financée par le PRODECOM, et vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

Au terme de cette étude, il est attendu que :

- les communes connaissent leur rôle dans la promotion économique de leur territoire ;
- les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- les communes disposent de monographie économique de leur territoire.

L'étude est conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un Comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement économique local. Elle est exécutée en six principales étapes que sont :

- Etape 1 : Préparation et planification de l'étude : mise en place de l'équipe de pilotage, cadrage de la mission avec le commanditaire, planification et validation de l'agenda de déroulement de l'étude, collecte de la documentation dans les structures ministérielles (MAEP, MICPE, MSP, ...), des institutions partenaires au développement (SNV, ProCGRN & PGTRN/GTZ.....)
- Etape 2 : Collecte des données sur les expériences de développement local au niveau des communes, sur la vie économique (filières : acteurs impliqués, organisation, problématique Analyse documentaire, rencontre avec les personnes ressources) et dans les domaines socioculturels. Cette collecte a été faite aux moyens d'entretiens avec les élus locaux et le personnel

technique de la mairie, les responsables des services déconcentrés et les responsables d'ONG et de projets intervenant dans le développement de la commune

- Etape 3: Réalisation des ateliers régionaux par zone agro écologique (8)
- Etape 4 : Elaboration des monographies économiques communales sur la base des données recueillies au cours des étapes précédentes ;
- Etape 5 : Réalisation d'un atelier national de validation des résultats de l'étude au quel ont pris part les élus locaux, les membres du Comité de Suivi, les représentants des structures publiques et privées chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la cellule du FED et du PDM etc.....
- Etape 6 : Elaboration du rapport définitif de l'étude

Le présent document rend compte du rapport de la monographie économique de la Commune de Matéri et est structuré outre l'introduction, en huit chapitres à savoir :

Chapitre 1 : Cadre physique et administratif

Chapitre 2 : Population

Chapitre 3 : Organisation sociale

Chapitre 4 : Secteurs sociaux

Chapitre 5 : Activités économiques

Chapitre 6 : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal

Chapitre 7 : Stratégie de valorisation des filières porteuses

Chapitre 8 : Conclusion et recommandations

## CHAPITRE I : CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

### *1.1 Situation géographique et cadre physique*

La Commune de Matéri est située au Nord – Ouest du Département de l'Atacora. D'une superficie de 4 800 km<sup>2</sup>, elle est comprise entre 10° 38' et 11° 4' de latitude Nord et 0° 48' et 1°10' de longitude Est. Elle est limitée à l'Est par la Commune de Tanguiéta, au Sud par celle de Cobly, au Nord par la République du Burkina-Faso et à l'Ouest par la République du Togo. La Commune est frontalière à deux pays dont l'un (Burkina-Faso) est facilement accessible par la voie inter-Etats Tanguiéta-Porga et l'autre (Togo) est difficile d'accès du fait du manque de pont sur la rivière Oti. La construction de ce pont pourrait rendre fluide les échanges inter régionaux et accroître de ce fait les chances de développement de la commune.

Le relief est relativement peu accidenté. Le relief est caractérisé par la plaine de Gourma qui est un grand bassin versant drainé par la rivière Pendjari. Cette plaine qu'occupe la Commune de Matéri est un vaste glacis de faible altitude (150-250 m) formé sur des grès de schistes voltaïen. La partie orientale, notamment les arrondissements de Matéri et de Nodi, est occupée par des collines.

Le climat est de type Soudano guinéen avec un régime pluviométrique unimodal avec deux saisons bien distinctes. Une saison sèche de durée variable s'étend généralement de novembre à avril. Elle est marquée par l'alizé continental, vent sec et frais venant du Sahara appelé harmattan (novembre à février) d'une part et par une période de forte chaleur (mars et avril) d'autre part. La température maximale journalière varie entre 34 et 40°C. La saison pluvieuse est le second épisode climatique de la zone qui détermine pour l'essentiel le calendrier agricole local. Les précipitations couvrent les mois de mai à octobre. Elles s'installent réellement en juillet et la forte pluviosité s'observe dans les mois d'août et de septembre. La normale des précipitations se situe autour de 1000 mm/an. Cependant une mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace est notée. Globalement, la température moyenne est d'environ 27°C avec les variations de 17° C à 35° C. L'amplitude thermique annuelle est de l'ordre de 18° C.

Plusieurs types de sols se rencontrent dans la commune de Matéri. Il s'agit des :

- Sols d'apport hydromorphes sur matériaux alluviaux finement sableux. Ils sont situés dans la vallée de la Pendjari ;
- Sols lessivés à concrétion et des sols lessivés indurés. On les rencontre sur l'ensemble de la Commune. C'est le type de sol caractéristique de la plaine de Gourma. Ces sols (lessivés indurés) sont modérément aptes à la plupart des

spéculations agricoles cultivées. Leur exploitation nécessite cependant des techniques culturales appropriées : léger drainage, labour contrôlé, irrigation.

La végétation de Matéri est un couvert clairsemé fait de savane arborée et arbustive. On y rencontre quelques rares espèces géantes telles que : *Vitallaria paradoxa* (Karité), *Bombax costatum* (faux kapokier), *Ceiba pentandra* (fromager ou kapokier), *Borassus aethiopum* (palmier rônier), *Hyphaene thebaica* (palmier doum), *Adansonia digitata* (baobab), *Parkia biglobosa* (nété). Ces espèces sont pour la plupart conservées pour leur intérêt socio-économique. Pendant la saison pluvieuse, la végétation est luxuriante, variée et présente assez d'espèces fourragères pour les animaux. Par contre, en saison sèche, la majeure partie de ces espèces perde leurs feuilles et présente un aspect de bois mort surtout au passage de feux de brousse tardifs. La Réserve de Biosphère de la Pendjari occupe la partie Est de la Commune de Matéri.

Cette partie subit une forte pression anthropique (exploitation agricole, transhumance, surpâturage, passages répétés des feux de végétation etc.). Malgré cette pression, on y trouve encore une faune et une flore assez variées ayant permis de faire de cette partie la zone de chasse de Porga. On trouve également les galeries forestières dans la zone de Pingou (Matéri), de Yédékanhoun (Nodi) de Samahoun (Tchahoun-Cossi) dominées par le *Khaya senegalensis* (caïlcédrat) exploité pour le bois d'œuvre. Ces galeries constituent des zones de transhumance pour les troupeaux burkinabé. Certains îlots de plantations artificielles (acquis de certains projets et ONG) notamment *Tectona grandis* (teck), *Anacardium occidentale* (anacardier), *Eucalyptus camaldulensis* ou *Eucalyptus citriodora* ou encore *Eucalyptus tereticornis* (trois diversités spécifiques d'eucalyptus) s'observent de façon éparse sur l'ensemble de la Commune. De façon générale, cette végétation est très menacée à certains endroits. On constate que le phénomène de désertification est assez prononcé surtout dans les régions de Gouandé, Doga, Tantéga, Tchahoun-Cossi et Dassari.

Un nombre important de cours d'eau (la rivière Pendjari et ses affluents) irrigue le territoire de la Commune. Mais la plupart de ces cours d'eau sont temporaires. En saison sèche, en dehors de la Pendjari, ils s'assèchent très rapidement du fait, à cause, du déboisement prononcé des berges. Néanmoins à certains endroits où les berges gardent le couvert boisé, les poches d'eau existent. En saison pluvieuse, nombreux sont les cours d'eau dont les débordements favorisent la riziculture. La rivière Pendjari est le seul cours d'eau formant une boucle Sud, Est, Nord et Ouest. Elle rejoint un affluent de la Volta à l'Ouest de la commune dans les régions de Tampaga pour former Oti au Togo avant de se jeter dans la Volta au Ghana. L'espace communal est occupé par l'habitat, la savane arborée et arbustive à emprise agricole, les galeries forestières, des savanes boisées et des bosquets qui sont souvent des endroits sacrés.

## 1.2 Cadre Administratif

### 1.2.1 Aspect administratif

La Commune de Matéri est constituée en entités administratives composées de 56 villages, quartiers de ville et hameaux d'inégale importance et répartis dans six (6) arrondissements de taille variable par rapport à la superficie et à la population. Le tableau n°1 présente la répartition des villages par arrondissement.

**Tableau n°1** : Répartition des villages et quartiers de ville par arrondissement

| ARRONDISSEMENT       | Nombre de villages | Villages, quartiers, hameaux   |
|----------------------|--------------------|--|
| Matéri               | 10                 | Boutouhoun-Pingou, Kankini-Seri, Materi, Merihoun, Nagassega-Kani, Pingou, Somou, Tankpinti-Yerou, Titonsi, Yondisseri       |
| Tantéga              | 12                 | Bampora, Bogodori, Dabogouhoun, Kandjo, Konehandri, Koussega, Madoga, Nambouli, Pouniari, Tambogou-Koundri, Tanhoun, Tantege |
| Dassari              | 11                 | Dassari, Firioun, Nagassega, Ouriyori, Porga, Pouri, Sétchindiga, Tankouari, Tetonga, Tigniga, Tihoun                        |
| Gouandé              | 9                  | Bahoun, Doga, Gouande, Kandeguehoun, Kouforpissiga, Sindori-Toni, Tcharikonga, Tiari, Toubougnini                            |
| Nodi                 | 8                  | Borifieri, Holli, Kotari, Kouarihoun, Mahontiga, Nodi, Tampori-Pogue, Yedekanhoun  |
| Tchahoun-Cossi       | 5                  | Fehoun, Fekerou, Tchanhoun, Sakonou, Yanga   |
| <b>TOTAL Commune</b> | <b>55</b>          |  |

**Source** : RGPH3, INSA (2002) + Enquêtes terrain (2006)

### 1.2.2 Services techniques, services déconcentrés de l'Etat

- *Services techniques de la Commune de Matéri*

Les services qui existent au niveau de la Mairie de Matéri sont au nombre de 6 à savoir :

- Le Secrétariat Général (SG)
- le Service des Affaires Générales (SAG)
- le Service des Affaires Financières (SAF)
- le Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP)
- le Service des Chiffres et des Transmissions (SCT)
- le Service Développement Local et Planification (SDLP)

Au nombre des services de l'administration communale il manque alors les services suivants :

- le Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)
- le Service du Développement Local et de Planification (SDLP)
- le Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD)
- le Service Technique (ST)
- le Secrétariat Particulier (SP)

Cependant, la chargée du SAG s'occupe du volet lotissement.

D'une manière générale, le maire est chargé de la police administrative dans la Commune. En ce sens, il doit faire régner la paix et la discipline. Les chefs d'arrondissement quant à eux, sont les collaborateurs du maire. Ils reçoivent de lui une délégation de gestion et de responsabilité.

• ***Services déconcentrés de l'état existants à Matéri***

Au niveau de la Commune de Matéri, les services déconcentrés de l'Etat sont : le service des impôts, la Circonscription scolaire, la gendarmerie, la police, le CeCPA, le centre de santé, la SONEB, l'OPT, le CPS, la recette perception etc. Le tableau n°2 présente les domaines d'intervention de ces différents services déconcentrés de l'Etat.

Tableau n°2: Services déconcentrés de l'Etat et domaines d'intervention

| <b>Structures</b>                             | <b>Domaine d'intervention</b>   |
|---|---|
| Centre de promotion Sociale                   | -Appui socio-sanitaire, Surveillance pondérale des enfants (pesée)<br>-Protection des enfants à travers la lutte contre le trafic et la maltraitance<br>-La protection des femmes à travers la lutte contre le mariage forcé et précoce<br>-Micro crédits aux femmes et groupements.<br>Secours aux indigents, aux malades et secours sinistres |
| Centre Communal de Santé                      | Soins sanitaires et Vaccinations  |
| Circonscription Scolaire                      | Gestion de l'enseignement formel au niveau communal   |
| Brigade de Gendarmerie                        | Sécurité des personnes et des biens   |
| Police  | Sécurité des personnes et des biens   |
| Centre Communal de promotion Agricole (CeCPA) | Encadrement des producteurs et éleveurs   |
| SBEE  | Fourniture d'énergie électrique   |
| OPT   | Fourniture de services de la poste et de services téléphoniques   |

**Source** : PDC + enquêtes terrain (2006)

## CHAPITRE II : POPULATION

### 2.1 Etat de la population

D'après les recensements généraux de la population et de l'habitat de 2002, RGPH3, la Commune de Matéri comptent 83 721 habitants dont 43 466 femmes soit environ 52% de la population. La densité de la population est alors de 17,4 habitants au km<sup>2</sup>. La population rurale est de 65 834 habitants soit 78,6% de la population totale. Celle active représente environ 50% de la population totale. De 1992 à 2002, c'est à dire en dix ans, la population de Matéri s'est accru de 25 205 habitants (de 58 516 en 1992 elle est passée à 83 721). Au vu de cette démographie, la Commune de Matéri connaît un accroissement exponentiel de la population et si rien n'est fait, à l'horizon 2025, cette Commune vivra dans un environnement surpeuplé.

La répartition de la population par arrondissement et par sexe de la population est donnée par le tableau n°3.

**Tableau n°3** : Répartition de la population de Matéri par arrondissement et par sexe

| Arrondissements | Populations   |               |               |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|
|                 | Masculin      | Féminin       | Total         |
| DASSARI         | 9 391         | 10 258        | 19 649        |
| GOUANDE         | 6 186         | 6 885         | 13 071        |
| NODI            | 4 275         | 4 431         | 8 706         |
| TANTEGA         | 7 970         | 8 655         | 16 625        |
| TCHANHOUN-COSSI | 3 749         | 4 034         | 7 783         |
| MATERI          | 8 684         | 9 203         | 17 887        |
| <b>Commune</b>  | <b>40 255</b> | <b>43 466</b> | <b>83 721</b> |

**Source** : RGPH 3, INSAE (2002)

La structure par âge et par sexe de la population selon le milieu est donnée par le tableau n°4.

**Tableau n°4** : Répartition de la population de Matéri par âge, par sexe et selon le milieu

|                    | Tous Milieux |          |         | Milieu Urbain |          |         | Milieu Rural |          |         |
|--------------------|--------------|----------|---------|---------------|----------|---------|--------------|----------|---------|
|                    | Total        | Masculin | Féminin | Total         | Masculin | Féminin | Total        | Masculin | Féminin |
| <b>COM: Matéri</b> | 83 721       | 40 255   | 43 466  | 17 887        | 8 684    | 9 203   | 65 834       | 31 571   | 34 263  |
| Moins d'un an      | 3 367        | 1 698    | 1 669   | 747           | 384      | 363     | 2 620        | 1 314    | 1 306   |
| 1- 4 ans           | 13 838       | 7 012    | 6 826   | 2 771         | 1 411    | 1 360   | 11 067       | 5 601    | 5 466   |
| 5- 9 ans           | 17 942       | 9 284    | 8 658   | 3 684         | 1 886    | 1 798   | 14 258       | 7 398    | 6 860   |
| 10- 14 ans         | 10 380       | 5 580    | 4 800   | 2 314         | 1 250    | 1 064   | 8 066        | 4 330    | 3 736   |
| 15- 19 ans         | 7 215        | 3 224    | 3 991   | 1 701         | 791      | 910     | 5 514        | 2 433    | 3 081   |
| 20- 24 ans         | 5 292        | 2 134    | 3 158   | 1 113         | 479      | 634     | 4 179        | 1 655    | 2 524   |
| 25- 29 ans         | 4 830        | 1 890    | 2 940   | 1 032         | 437      | 595     | 3 798        | 1 453    | 2 345   |
| 30- 34 ans         | 4 140        | 1 770    | 2 370   | 913           | 386      | 527     | 3 227        | 1 384    | 1 843   |
| 35- 39 ans         | 3 090        | 1 328    | 1 762   | 663           | 302      | 361     | 2 427        | 1 026    | 1 401   |
| 40- 44 ans         | 3 030        | 1 287    | 1 743   | 683           | 279      | 404     | 2 347        | 1 008    | 1 339   |
| 45- 49 ans         | 2 252        | 1 090    | 1 162   | 546           | 264      | 282     | 1 706        | 826      | 880     |
| 50- 54 ans         | 2 214        | 925      | 1 289   | 483           | 191      | 292     | 1 731        | 734      | 997     |
| 55- 59 ans         | 1 233        | 609      | 624     | 267           | 137      | 130     | 966          | 472      | 494     |
| 60- 64 ans         | 1 540        | 707      | 833     | 350           | 161      | 189     | 1 190        | 546      | 644     |
| 65- 69 ans         | 865          | 415      | 450     | 208           | 115      | 93      | 657          | 300      | 357     |
| 70- 74 ans         | 1 113        | 568      | 545     | 224           | 113      | 111     | 889          | 455      | 434     |
| 75- 79 ans         | 386          | 213      | 173     | 71            | 42       | 29      | 315          | 171      | 144     |
| 80- 84 ans         | 456          | 241      | 215     | 58            | 31       | 27      | 398          | 210      | 188     |
| 85- 89 ans         | 147          | 90       | 57      | 13            | 9        | 4       | 134          | 81       | 53      |
| 90- 94 ans         | 134          | 73       | 61      | 16            | 7        | 9       | 118          | 66       | 52      |
| 95- 98 ans         | 256          | 117      | 139     | 30            | 9        | 21      | 226          | 108      | 118     |
| Non Déclaré        | 1            | -        | 1       | -             | -        | -       | 1            | -        | 1       |

**Source** : RGPH3, INSAE (2002)



Le tableau n°4 permet de se rendre compte que la population de Matéri est essentiellement jeune car 63% de cette population à moins de 20 ans, 20,7% est entre 20 et 39 ans, 10,4% est entre 40 et 59 ans et les 5,8% restant ont 60 ans et plus.

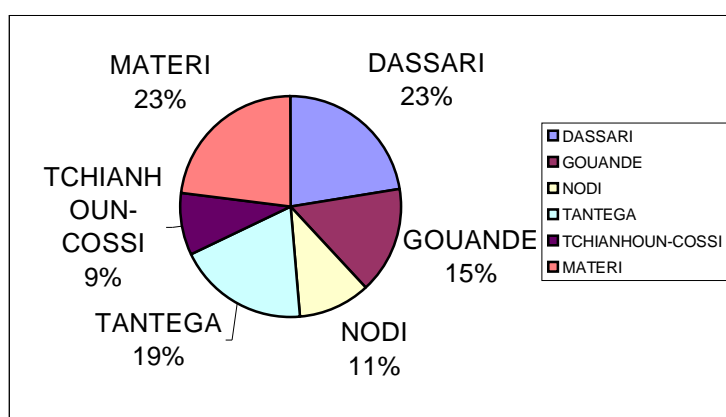
## 2.2 Mouvements de la population

Les mouvements migratoires actuellement notés dans la Commune de Matéri sont des déplacements d'exode liés aux opportunités de travail qui s'offrent aux populations. Ces mouvements s'effectuent vers d'autres Communes voisines mais aussi vers l'extérieur surtout que la Commune fait frontière avec le Burkina Faso et le Togo.

On note dans le sens inverse vers l'intérieur de la commune des déplacements des populations du Togo et du Burkina-Faso pour la culture du coton.

## 2.3 Ménages

La commune de Matéri compte 11 806 ménages d'après le RGPH3. La taille moyenne d'un ménage est estimée à 7 personnes. La figure n°1 présente la répartition de ces ménages par arrondissement.



Figures n°1 : Répartition des ménages de Matéri par arrondissement

## 2.4 Ethnies dominantes

On peut diviser la commune en cinq principaux groupes linguistiques se distinguant entre eux par la langue ou par l'accent phonétique. Il s'agit de : *Laswalbe*, *Laputibe*, *Lanutibe*, *Pianguebe* et *Tantabe*. Les quatre premiers groupes sont *biali* alors que le cinquième est *parabiali* plus proche des Gourmantchés.

- *Laswalbe* occupent le Nord des arrondissements de Tantéga et de Dassari (zone Porga-Tampanga) où le groupe Kapabe est majoritaire. Le parlé laswale semble être le plus ancien et le plus original parce que plus proche des origines biali (Gourma).
- *Laputibe* regroupent bialbe de la zone de Dassari jusqu'à la hauteur de Tantéga. Deux groupes semblent dominants. Il s'agit de Sakwébe et de Mabe.
- *Lanutibe* comprennent les populations plus à l'Ouest de l'arrondissement de Tantéga, au Nord de l'Arrondissement de Matéri et les Arrondissements de Tchahoun-Cossi et de Gouandé. *Sihibe* dominent ce groupe.
- *Pianguebe* désignent les populations à l'Est de Matéri et de Nodi. Deux groupes se distinguent : Pianguebe et Matébe.
- *Tantabe* est un groupe plus proche des Gourmantché et sont situés sur le plateau de l'Arrondissement de Nodi. Cette population est constituée en majorité de Koulmoba et de Gangamba.

De façon générale on peut dire que Matéri est peuplé essentiellement de Berbas et de Gourmantchés.

### ***2.5 Religions dominantes***

Les religions dominantes dans la commune de Matéri sont l'animisme, la religion catholique, le Christianisme Céleste et la religion musulmane.

### ***2.6 Habitat***

L'habitat dans la Commune de Matéri est caractérisé par des cases construites en Matériaux locaux. Dans les villages, les concessions sont isolées les unes des autres. Au centre de la Commune un certain regroupement des habitations est noté, de même que l'utilisation de matériaux définitifs.

Matéri dispose d'une énergie électrique partielle qui n'est utilisée qu'au chef lieu de la Commune et ceci la nuit. Néanmoins, quelques individus alimentent leur maison ou leur bar à l'aide de groupes ou de dynamomètres.

Les forages (puits et pompes) réalisés dans les villages et quartiers de villes permettent de résoudre partiellement le problème d'eau. On compte 188 points d'eaux dont 137 fonctionnels représentant environ 73% des réalisations. De nouveaux besoins sont exprimés partout dans la Commune et sont évalués à 51 demandes. C'est dire qu'une partie de la population utilise encore l'eau des marigots faute de forages. Il s'agit principalement des hameaux et de certaines périphéries.

Seul le chef lieu de la Commune bénéficie de l'eau courante de la SONEB. Le nombre d'abonnés est encore insuffisant pour rentabiliser la centrale d'exploitation. Le tableau n°5 présente la synthèse de la situation des points d'eau dans la Commune.

Tableau 5 : Synthèse de la situation en points d'eau de la commune

| ARRONDIS<br>-SEMENT   | Type de point d'eau          |            |             | Etat        |            |                 |           |           | Besoins  |
|-----------------------|------------------------------|------------|-------------|-------------|------------|-----------------|-----------|-----------|--|
|                       | Puits à<br>grand<br>diamètre | Pompes     | A<br>E<br>V | Fonctionnel |            | Non fonctionnel |           |           |  |
|                       |                              |            |             | Puits       | Pomp<br>es | Puits           | Pompes    | Total     |  |
| <b>Dassari</b>        | 08                           | 16         | -           | 08          | 16         | 00              | 04        | 04        | 10 points d'eau potable                            |
| <b>Gouandé</b>        | 10                           | 25         |             |             |            |                 |           |           |  |
| <b>Matéri</b>         | 08                           | 27         | -           | 06          | 25         | 02              | 02        | 04        | 15 points d'eau potable                            |
| <b>Nodi</b>           | 08                           | 16         | -           | 07          | 13         | 01              | 03        | 04        | 13 points d'eau potable dont trois dans des écoles |
| <b>Tantéga</b>        | 08                           | 35         | -           | 07          | 35         | 01              | 00        | 01        | 1 » points d'eau potable                           |
| <b>Tchahoun-Cossi</b> | 10                           | 17         | -           | 07          | 13         | 03              | 04        | 07        | 12 points d'eau                                    |
| <b>Total</b>          | <b>52</b>                    | <b>136</b> |             | <b>35</b>   | <b>102</b> | <b>7</b>        | <b>13</b> | <b>20</b> | <b>51</b>  |

**Source** : PDC

La Commune dans son ensemble est très pauvre en infrastructures d'assainissement. Il n'existe pas encore de caniveaux ; les égouts des douches sont pour la plupart à ciel ouvert. Les besoins dans ce domaine peuvent être évalués à près de 99 %. Le seul agent d'hygiène qui est en poste a du mal à couvrir toute la Commune.

## **CHAPITRE III : ORGANISATION SOCIALE**

### ***3.1 Pouvoir politique traditionnel***

Il existe une bonne collaboration entre les autorités traditionnelles et les autorités administratives dans la Commune de Matéri, en ce sens que le rôle de chacune d'elles est clairement défini.

Les chefs traditionnels, encore appelés chefs de terre ou chefs féticheurs, dispose d'assez de pouvoir. ils sont les garants de la tradition. Les autorités traditionnelles veillent à la non violation des interdits de la communauté. Ils sont capables de conjurer les mauvais sorts qui surviennent dans la communauté. Elles jouissent de l'autorité morale dans la Commune par leur rôle religieux. Elles rendent le culte agraire et à ce titre, il leur revient de faire des consultations pour savoir si la saison sera bonne ou mauvaise et de faire des offrandes prescrites par les devins. Naturellement, les autorités traditionnelles président aux cérémonies et prières pour les prémices des récoltes et ouvrent la consommation des produits agricoles nouveaux. De ce point de vue, les deux catégories d'autorités de la commune (administrative et traditionnelle) se complètent contribuant ainsi au bon fonctionnement de la Commune de Matéri.

### ***3.2 Organisation de la société civile***

Les types d'organisation rencontrés dans la Commune de Matéri sont des organisations d'acteurs par secteurs d'activités socio-économiques. Il s'agit :

- Les Groupements Villageois (GV et GPA). Ces groupements sont constitués autour de la filière coton pour faciliter l'approvisionnement en intrants coton à crédit et la commercialisation du coton graine ;
- L'Union Communale des Producteurs du coton (UCPC): le rôle de cette institution paysanne est d'assurer certaines fonctions de prestation de services et d'encadrement dans le cadre du transfert des compétences du service étatique de promotion agricole vers la population. L'UCPC est désormais une structure par laquelle les producteurs de coton sont approvisionnés en intrants ;
- Des groupements villageois de stockage (GVS) qui gèrent des dépôts de céréales ;
- Les unions des groupements villageois de stockage (UGVS) ont été créés pour la gestion ;
- Des Associations Villageoises de Gestion des Réserves de faune (AVIGREF) ;

- Les Comités de Gestion des Centres de Santé des Arrondissements (COGEA) ;
- Le Comité de Gestion du Centre de Santé communal (COGEC) ;
- Les Associations des Parents d'élèves (APE): au nombre de 39 (une par établissement scolaire), elles représentent les parents d'élèves et collaborent avec les enseignants pour la résolution des problèmes des établissements, y compris ceux liés aux infrastructures.
- Association des Femmes (AF) et Union des Groupements de Femmes (UGF)

### ***3.3 Structures d'accompagnement du développement de la commune***

Il y a beaucoup de structures et projets qui accompagnent la Commune de Matéri dans son processus de développement. Il s'agit d'ONGs locales, d'ONGs nationales et internationales, de projets d'envergure régionale et nationale. Les interventions de ces structures couvrent différents secteurs. Le tableau n°6 présente les principales structures et projets par domaine d'intervention.

**Tableau n°6** : structures et projets de développement intervenant dans la Commune de Matéri

| Domaine d'intervention            | Structures / projets  | Type d'activités  |
|-----------------------------------|---|---|
| <i>Domaine de l'hydraulique</i>   | Programme d'hydraulique villageoise                         |   |
| <i>Domaine de l'environnement</i> | HEPS / MCDI: Medical Care Development International         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'hygiène en milieu scolaire ;</li> <li>- Former les enseignants sur l'hygiène sanitaire dans les 11 écoles d'intervention du CRS.</li> </ul>   |
|                                   | JURA Afrique :  | Promouvoir la protection de l'environnement à travers le reboisement et la formation des pépiniéristes  |
|                                   | LISA, UNSO, SNV-PADIC-Matéri, T'TIIM-ONG, BUPDOS            | Promouvoir le reboisement   |
| <i>Education</i>                  | IFESH: International Foundation For Education And Self-Help | Encadrer les enseignants dans toutes les écoles primaires.  |
|                                   | CRS / Bénin : Catholic Relief Service / Bénin               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvrer pour l'augmentation du taux de scolarisation en général, celui des filles en particulier ;</li> <li>- Doter 11 écoles en cantine scolaire ;</li> <li>- Réaliser des microprojets de construction de latrines et de forage de puits ;</li> <li>- Réfectionner les salles de classes, doter de tables bancs aux 11 écoles.</li> </ul> |
|                                   | HEPS/MCDI :   | - venir en appui au CRS dans le domaine de la santé en milieu scolaire.   |

|                         |   |   |
|-------------------------|---|---|
|                         | CS/PPCS : Circonscription Scolaire/<br>Programme de Performance de la<br>Circonscription Scolaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'encadrement des enseignants ;</li> <li>- Améliorer le taux de scolarisation de la population scolarisable ;</li> <li>- Augmenter le pourcentage de réussite au CEP ;</li> <li>- Améliorer le taux de promotion de la scolarisation des filles ;</li> <li>- Exécuter le projet de construction des bureaux de la CS.</li> </ul> |
| <i>Secteur agricole</i> | JURA Afrique  | Promouvoir la santé animale à travers la formation des agents vaccinateurs de la volaille.  |
|                         | PDRT : Programme pour le Développement<br>des Racines Tubercules                                  | Promouvoir la culture des plantes à racines et à tubercules.  |
|                         | PDFM : Programme pour le Développement<br>de la filière Manioc                                    | Promouvoir le développement de la filière Manioc.   |
|                         | PHPA : Projet Hydraulique Pastorale et<br>Agricole  | Promouvoir l'Agro-Sylvo-Pastorale   |
|                         | PBC : Programme Alimentaire à base<br>Communautaire   | Professionnaliser l'agriculture.  |

|                               |  |   |
|-------------------------------|--|---|
|                               | <p><b>AIC</b> : Association Interprofessionnelle de Coton</p> <p><b>PAMRAD</b> : Projet d'Appui au Monde Rural dans l'Atacora et la Donga</p> <p><b>PADPA</b> : Programme d'Appui et de Développement de la Pêche Artisanale</p> <p><b>PROMIC</b> : Projet de Micro Finance et de Commercialisation.</p> |   |
| <i>Santé</i>                  | LISA : Lutte Intégrée pour la Sécurité Alimentaire.  | Promouvoir les mutuels de santé   |
|                               | Pays de Loire / ADMAB :  | Promouvoir les mutuels de santé   |
|                               | IFF : Initiative Femme pour Femme  | Amener les femmes à assurer leur auto évacuation à l'hôpital de zone (hôpital Saint Jean de Dieu) basé à Tanguiéta en cas d'accouchement difficile. A cet effet, une caisse en expérimentation est créée au centre communal de santé et est pourvue par les cotisations des femmes fréquentant ce centre. |
| <i>Secteur administration</i> | PRODECOM).   | Renforcement des capacités des élus locaux et de l'administration communale   |
| <i>Micro financement</i>      | CLCAM  | Assurer le financement des activités agricoles  |

**Source** : PDC + Enquêtes terrain (2006)

Les autres structures intervenant dans la Commune sont : SIL, UCPC, ADMAB, GSAP, OAPIC, GARDES, ARDI, OSAP, etc.



## **CHAPITRE IV : SECTEURS SOCIAUX**

La commune de Matéri dispose de quelques infrastructures, équipements et personnel répondant aux divers besoins locaux en services sociaux. Mais ceux-ci restent encore insuffisants par rapport à l'ensemble de la Commune.

### ***4.1 Santé***

LA Commune de Matériau est comprise dans la même zone sanitaire que les Communes de Tanguiéta et de Cobly dont l'hôpital de zone est situé à Tanguiéta. Elle compte sept centres de santé dont un privé. Le centre privé est l'annexe de l'hôpital St Jean de Dieu de Tanguiéta qui est l'hôpital de référence de toute la zone sanitaire. Il est construit à Porga dans l'arrondissement de Dassari. Les six autres sont des centres de santé des différents Arrondissements (les CSA).

Excepté le centre de santé communal qui est au chef lieu de la Commune, les Centres de Santé d'Arrondissements (CSA) comptent au plus deux agents qualifiés. Le reste des agents comprend des aides-soignants, des matrones, des secouristes et femmes leaders dans les villages qui ont des Unités Villageoises de Santé (UVS). Le médecin chef de la Commune assure la supervision de tous les centres de santé.

La cogestion des centres de santé est assurée au niveau des arrondissements par les COGEA et le COGEC au niveau communal. De façon générale le matériel utilisé est insuffisant, parfois vétuste. Les besoins exprimés sont : le matériel technique, les lits et matelas, les chariots, les tables d'accouchement, la construction d'UVS, le personnel qualifié, l'éclairage, l'équipement du laboratoire du CSC etc. Le laboratoire vient d'être mis en service depuis 2005 par la mise en place d'une technicienne de laboratoire et un début d'équipement.

Trois des six centres sont dans un état de délabrement. Il s'agit des CSA de Dassari, de Tantéga et de Gouandé. L'évacuation des malades sur l'hôpital de zone est assurée par l'ambulance. Les arrondissements comme Tchahoun-Cossi et Matéri ne disposent pas de RAC qui jouent un rôle important pour l'évacuation des malades.

Certains projets tels que LOUVAIN Développement / LISA et pays de Loire / ADMAB suscitent la création des mutuels de santé dans les arrondissements tels que Tchahoun-Cossi, Gouandé, Nodi et Matéri.

Le tableau n°7 fait le point de la couverture sanitaire.

**Tableau n°7:** Synthèse de la couverture sanitaire

| Arrondissement | Nombre de centre | Etat bâtiments |         | Personnel |               | Equipement |         |
|----------------|------------------|----------------|---------|-----------|---------------|------------|---------|
|                |                  | Bon            | Délabré | Qualifié  | Non qualifiés | Bon        | Mauvais |
| Matéri         | 1 CSC            | 1              |         | 9         | 9             |            | x       |
| Nodi           | 1 CSA            | 1              |         | 3         | 3             |            | x       |
| Tchahoun-Cossi | 1 CSA            | 1              |         | 1         | 8             |            | x       |
| Tantéga        | 1 CSA            |                | 1       | 2         | 12            |            | x       |
| Dassari        | 1 CSA            |                | 1       | 2         | 5             |            | x       |
| Gouandé        | 1 CSA            |                | 1       | 1         | 5             |            | x       |
| <b>TOTAL</b>   | 06               | 03             | 03      | 18        | 41            |            |         |

**Source :** PDC

#### ***4.2 Action sociale***

La Commune de Matéri dispose d'un centre de promotion sociale pour une population estimée à

83 721 habitants. Ce centre fonctionne avec quelques infrastructures disponibles mais le personnel et les moyens de travail sont insuffisants. Le CPS de Matéri bénéficie de l'appui du corps de la paix (Peace Corps).

Avec les fléaux sociaux tels que la déperdition scolaire féminine, le système de mariage par échange, l'abandon des vieilles personnes par leurs enfants, le tabagisme, l'alcoolisme, la consommation des drogues, etc., les infrastructures et moyens dont dispose le centre social de Matéri ne lui permettent pas de jouer pleinement son rôle.

Il est nécessaire et même indispensable que la commune vote chaque année une ligne budgétaire pour les secours d'urgence en cas de sinistres et de catastrophes (incendies, inondations etc.) en appoint aux secours octroyés par le gouvernement qui sont insuffisants et viennent surtout avec beaucoup de retard.

#### ***4.3 Education et formation***

En plus des interventions de l'Etat, l'éducation bénéficie d'une attention de quelques partenaires au développement dans la Commune de Matéri. Les interventions de ces partenaires concernent surtout l'enseignement primaire. En effet, en plus de l'Etat, plusieurs ONG / Projets interviennent au niveau de l'enseignement primaire. Il s'agit de :

- IFESH qui assure l'encadrement des enseignants dans les écoles par l'intermédiaire d'un assistant pédagogique ;
- CRS/Bénin dont l'objectif est de promouvoir la scolarisation des filles, appuie 11 écoles en leur dotant de cantines scolaires et réalise des micros projets de réfection des salles de classe, de construction de latrines et de forages ;
- HEPS/MCDI, qui vient en appui au CRS pour la santé en milieu scolaire à travers le contrôle de l'hygiène au sein des écoles pilotes du CRS.

L'éducation apparaît comme le service social le plus important de la commune en raison de l'effectif de son personnel, des écoles dénombrées (63) et de son rôle surtout.

L'enseignement primaire compte 255 classes, 3614 tables bancs, et 246 enseignants toute catégorie confondue. La Circonscription scolaire compte en plus du chef de la circonscription, deux agents qui assurent le secrétariat. Le service ne dispose pas de local et occupe un bâtiment vétuste du Centre de Santé. Toutefois la construction des bureaux de la Circonscription scolaire est envisagée et la mobilisation du financement nécessaire est en cours.

Le programme de performance de la Circonscription Scolaire vise chaque année à :

- 1) Renforcer l'encadrement des enseignements
- 2) Accroître le taux de scolarisation de la population scolarisable
- 3) Augmenter le pourcentage de réussite au CEP
- 4) Améliorer le taux de scolarisation des filles surtout.

Le tableau n° 8 présente la synthèse de la situation scolaire des écoles primaires au cours de l'année académique 2003 – 2004.

**Tableau 8** : Synthèse de la situation scolaire primaire 2003-2004

| Arrondissement  | Effectif    |             |              | Nombre de classes disponibles | Nature de modules |            | Personnel  |            | Mobi structurés | Besoins exprimés |
|-----------------|-------------|-------------|--------------|-------------------------------|-------------------|------------|------------|------------|-----------------|------------------|
|                 | F           | G           | T            |                               | Déf.              | Préc.      | APE        | Cont.      |                 |                  |
| Dassari         | 1574        | 2742        | 4258         | 72                            | 52                | 21         | 37         | 32         | 1077            | 1025             |
| Gouandé         | 737         | 1227        | 1964         | 38                            | 23                | 15         | 21         | 14         | 627             | 392              |
| Matéri          | 1089        | 2143        | 3132         | 40                            | 32                | 15         | 33         | 16         | 611             | 544              |
| Tchahoun-Cossi. | 336         | 852         | 1188         | 25                            | 6                 | 17         | 13         | 12         | 388             | 230              |
| Nodi            | 387         | 743         | 1130         | 21                            | 9                 | 12         | 12         | 9          | 303             | 228              |
| Tantéga         | 756         | 1790        | 2418         | 48                            | 12                | 35         | 28         | 19         | 608             | 493              |
| <b>TOTAL</b>    | <b>4879</b> | <b>9097</b> | <b>14090</b> | <b>244</b>                    | <b>136</b>        | <b>115</b> | <b>144</b> | <b>102</b> | <b>3614</b>     | <b>2912</b>      |

**Source** : Rapport partiel PDC

**Légende** : **Déf**= en matériaux définitifs, **Préc**= en matériaux précaires, **Cont**= Contractuel

**APE**= Agents Permanent de l'Etat,

Malgré les efforts faits, le tableau n°8 montre que les besoins en matériels et personnel dépassent largement ce qui est disponible en fonction des normes recommandées par l'UNESCO.

L'enseignement secondaire compte deux collèges à savoir le Collège d'Enseignement Général (CEG) de Matéri et celui de Dassari.

Le CEG de Matéri est créé en 1979 et comprend un second cycle depuis la rentrée scolaire 2002-2003. Il compte 17 salles de classes disponibles pour 22 groupes pédagogiques. Plus de 90% des enseignants de ce collège sont des vacataires.

Quant au CEG de Dassari, il est créé en 2002 et compte trois salles de classes disponibles pour cinq groupes pédagogiques. En dehors de l'administration, les enseignants du collège de Dassari sont tous des vacataires.

Aucun de deux collèges de la Commune de Matéri ne dispose ni de laboratoire ni de bibliothèque. Au regard des statistiques, il se pose un problème sérieux de salles de classes et d'enseignants qualifiés.

En ce qui concerne l'alphabétisation, il existe un peu partout des alphabétiseurs organisés en association des alphabétiseurs. Cette association et le coordonnateur de l'alphabétisation oeuvrent pour le développement de l'alphabétisation dans la Commune.

Il existe en outre un réseau d'informations dont les activités sont essentiellement liées à la sensibilisation des populations sur des problèmes récurrents du milieu à travers divers thèmes. Cette sensibilisation se fait sur les antennes de la Radio Rurale Locale de Tanguiéta avec laquelle il a un contrat annuel de diffusion.

Par ailleurs, un contrat annuel tripartite signé entre le CRS, le comité communal pour la scolarisation des filles et la Radio Rurale Locale de Tanguiéta porte sur un programme de diffusion de messages relatifs à la promotion de la scolarisation des filles. La diffusion des messages se fait deux fois par semaine.

La Commune de Matéri ne dispose ni d'école maternelle, d'école technique, d'école privée ou d'école coranique.

#### ***4.4 Arts, culture, sports et loisirs***

##### **4.4.1 Arts et culture**

L'art et la culture sont pratiqués dans la Commune de Matéri. Il existe des groupes de danse traditionnelle. Cependant la Commune ne dispose pas encore d'équipements culturels adéquats malgré. Les infrastructures disponibles sont les maisons des jeunes. Il en existe trois (3) en plus de la maison du peuple de Matéri qui abrite le CLAC (Centre de Lecture et d'Actions Culturelles). Il s'agit de :

- La maison des jeunes et de la culture de Matéri ;
- La maison des jeunes de Gouandé ;
- La maison des jeunes de Tantéga.

De tous ces centres. Seul le CLAC est partiellement équipé.

##### **4.4.2 Sports et loisirs**

La population est en majorité jeune alors que la Commune ne dispose pas d'infrastructures sportives adéquates. Le sport le plus répandu est le football et s'observe dans tous les villages. Cependant il n'existe pas d'associations sportives. Le manque d'équipements élémentaires (maillot, crampons, ballon et de terrains aménagés) caractérise cette discipline sportive dans la Commune.

Les soirées dansantes appelées « Kouan-Kouan » sont organisées dans des enclos précaires tenant lieu de bar dancing. Mieux organisées, elles pourraient être des sources de recettes importantes pour la Commune. C'est le premier divertissement qui occupe la majorité des jeunes surtout les jours des marchés et les samedis soir.

Les jeux de belotte, de domino se pratiquent mais par endroits. Il existe une équipe de pétanque au chef lieu de la commune.

Il existe un centre de lecture (CLAC) qui est situé au sein du bâtiment abritant la maison du peuple: Il reçoit des écoliers, des élèves et autres personnes.

## **CHAPITRE V: ACTIVITES ECONOMIQUES**

### ***5.1 Agriculture***

La principale activité économique de la Commune de Matéri est l'agriculture qui occupe plus de 90 % de la population active. D'après les résultats de l'étude sur la pauvreté genre spécifique dans la Commune de Matéri réalisée par la préfecture avec l'appui financier de la SNV Bénin en juillet 2003, Matéri compte 7098 ménages agricoles sur un total de 7281 ménages ruraux et 72 837 actifs agricoles soit 87 % de la population. Le nombre d'exploitations agricoles y est estimé à 10 500.

L'agriculture, très diversifiée dans cette commune, y constitue la première source de revenus de la population. Une vocation agricole de production vivrière surtout céréalière (maïs, sorgho, mil, riz) est notée, de même qu'une forte tendance de la culture de légumineuses (niébé, voandzou et arachide) et de l'igname (cultivée dans presque toutes les exploitations agricoles). En général, le voandzou, le niébé et le riz sont des cultures traditionnellement réservées aux femmes. Le maraîchage reste encore à l'étape embryonnaire malgré les fortes demandes de la population en saison sèche.

En effet, en saison de pluies, les légumes de cases et légumineuses sont assez répandues dans les champs et pratiquées par les femmes. Mais déjà en novembre la pénurie s'observe. Les jardins maraîchers autour des barrages de Matéri-Merhoun, de Kouforpissiga, les jardins de Tétonga, de Pingou n'arrivent pas à satisfaire les populations en légumes. Ainsi, les marchés locaux de Tantéga, de Matéri et de Gouandé reçoivent une affluence des maraîchers burkinabé. C'est dire que ce secteur très vital pour l'économie de Matéri mérite d'être mieux organisé.

Les produits agricoles de Matéri, principaux éléments des échanges commerciaux avec l'extérieur, sont très tôt bradés sur les marchés locaux, juste après la récolte créant de véritables problèmes de sécurité alimentaire pendant six (6) mois sur douze (12) par an.

La période qui connaît le plus une insécurité alimentaire couvre les mois d'avril à septembre. Cette situation a conduit le CeRPA, les Projets, les ONG et la CLCAM à mettre en place des crédits de stockage. Ainsi, les groupements villageois de stockage et l'union des groupements villageois de stockage (UGVS) ont été créés pour la gestion des dépôts de céréales.

Au cours des années 2003 à 2005, le fonctionnement des UGVS a entraîné un excédent céréalier qui, tout en contribuant à l'autosuffisance alimentaire, a créé une situation la mévente.

Depuis que l'Etat a suspendu la commercialisation de l'arachide et du riz en 1988, les tentatives de réorganisation des filières autour de ces deux cultures ou autres adaptées au milieu sont vaines.

Cependant, ces dix (10) dernières années, le coton est produit autour d'une filière bien organisée même si cette dernière connaît aujourd'hui quelques difficultés.

Bien que peu adaptée au milieu, la culture de coton a connu un accroissement remarquable du point de vue emblavure et production. De 1995 à 2001, les superficies ont évolué de 319 ha à 5377 ha, les productions de 351 tonnes à 5915 tonnes.

Mais cette évolution a connu une légère chute depuis 2002.

**Ainsi**, pour la campagne 2003-2004, la superficie cotonnière est passée à 4 522 ha pour une production de 5 088 tonnes. Le coton produit dans la Commune de Matéri est entièrement commercialisé. Il constitue aujourd'hui la première source de revenus directs des paysans soit les 40 % des revenus des ménages contre 36 % pour l'ensemble des cultures vivrières.

La campagne 2005-2006, Matéri est déclarée 3<sup>ème</sup> commune productrice de coton de l'Atacora et la Donga

Le tableau 9 donne l'évolution des superficies, rendement et production des cultures pratiquées.

Tableau 9 : Statistiques agricoles de 1998 à 2003 - **Source** : MAEP (2006)

| Cultures     | 1998-1999 |      |       | 1999-2000 |      |      | 2000-2001 |      |       | 2001-2002 |      |       | 2002-2003 |      |       | 2003-2004 |       |       |
|--------------|-----------|------|-------|-----------|------|------|-----------|------|-------|-----------|------|-------|-----------|------|-------|-----------|-------|-------|
|              | Superf    | Rend | Prod  | Superf    | Rend | Prod | Superf    | Rend | Prod  | Superf    | Rend | Prod  | Superf    | Rend | Prod  | Superf    | Rend  | Prod  |
| Maïs         | 981       | 1102 | 1081  | 1779      | 1311 | 2333 | 2223      | 1310 | 2912  | 1952      | 1455 | 2841  | 7150      | 1108 | 7923  | 4242      | 991   | 4203  |
| Sorgho       | 6145      | 745  | 4578  | 6935      | 698  | 4840 | 5536      | 780  | 4318  | 7942      | 800  | 6353  | 7865      | 750  | 5899  | 5548      | 850   | 4716  |
| Petit mil    | 3286      | 715  | 2349  | 3139      | 641  | 2013 | 3835      | 707  | 2712  | 4985      | 700  | 3489  | 7150      | 620  | 4433  | 5649      | 725   | 4096  |
| Fonio        |           |      |       |           |      |      |           |      |       |           |      |       |           |      |       |           |       |       |
| Riz          | 787       | 1450 | 1141  | 851       | 1264 | 1076 | 1094      | 2100 | 2297  | 1363      | 1800 | 2453  | 1192      | 2010 | 2396  | 1877      | 1800  | 3379  |
| Igname       | 1575      | 7900 | 12443 | 1104      | 7166 | 7911 | 1807      | 7700 | 13914 | 1960      | 7800 | 15288 | 2536      | 7500 | 19020 | 2454      | 8000  | 19632 |
| Manioc       | 19        | 9526 | 181   | 30        | 9133 | 274  | 28        | 7643 | 214   | 23        | 9348 | 215   | 85        | 0    | 0     | 24        | 75000 | 1800  |
| Taro         |           |      |       |           |      |      |           |      |       |           |      |       |           |      |       |           |       |       |
| Patate Douce | 5         | 4400 | 22    | 7         | 1714 | 12   | 11        | 6273 | 69    | 18        | 7000 | 126   | 38        | 0    | 0     | 63        | 7000  | 441   |
| Haricot      | 3194      | 710  | 2268  | 3098      | 672  | 2082 | 3549      | 900  | 3194  | 2841      | 750  | 2131  | 5115      | 525  | 2684  | 4853      | 750   | 3640  |
| Voandzou     | 1307      | 690  | 902   | 1315      | 680  | 894  | 1407      | 805  | 1132  | 1599      | 725  | 1159  | 5115      | 525  | 2684  | 1457      | 800   | 1165  |
| Tomate       | 32        | 5813 | 186   | 47        | 5149 | 242  | 37        | 6757 | 250   | 58        | 6517 | 378   | 5         | 5000 | 25    | 85        | 7000  | 595   |
| Piment       | 104       | 558  | 58    | 113       | 549  | 62   | 94        | 787  | 74    | 94        | 723  | 68    | 204       | 417  | 85    | 258       | 973   | 251   |
| Gombo        | 178       | 5202 | 926   | 191       | 5702 | 1089 | 178       | 6461 | 1150  | 180       | 6300 | 1134  | 351       | 6125 | 2150  | 260       | 6504  | 1691  |
| Coton        | 1665      | 1100 | 1832  | 2737      | 1045 | 2859 | 4037      | 1382 | 5580  | 5377      | 1100 | 5915  | 4681      | 1200 | 5617  | 4565      | 996   | 4545  |
| Arachide     | 762       | 1050 | 800   | 623       | 960  | 598  | 657       | 977  | 642   | 574       | 876  | 503   | 575       | 1256 | 722   | 757       | 975   | 738   |
| Tabac        | 1         | 0    | 0     | 1         | 0    | 0    | 5         | 600  | 3     | 5         | 400  | 2     | 17        | 529  | 9     | 17        | 529   | 9     |



Les pratiques culturelles restent encore traditionnelles avec l'agriculture itinérante sur brûlis, les défrichements incontrôlés, les techniques peu adaptées, etc. Jusque là l'intégration agro-sylvo-pastorale est très peu développée. Seuls quelques peulhs pratiquent une agriculture sédentaire associée à l'élevage. La houe, la daba, les machettes restent les principaux outils de travail de la terre. Cependant, on note un accroissement important des attelages, de la traction bovine utilisée pour les labours et la traction azine pour le transport. Aujourd'hui, plus de 50% des superficies sont labourées à la charrue.

L'encadrement technique pour l'amélioration de la production agricole est assuré par le CeCPA et certaines ONG ou Projets qui encadrent les paysans pour l'adoption des technologies améliorées, suscitent leurs regroupements en structures de services et les appuient pour l'obtention des crédits de campagne en nature (semence, engrais, insecticides) ou en espèce.

Il existe assez d'organisations paysannes qui ont à charge le développement agricole avec l'avènement de transfert de compétence des structures étatiques aux paysans. Mais les activités menées par ces organisations paysannes sont surtout autour de la filière coton (répartition des intrants, organisation de la commercialisation, participation au recouvrement de crédits). Elles avalisent les crédits et contribuent à la vulgarisation agricole. Cependant elles sont caractérisées par la mauvaise gestion.

Il y a dans la Commune quelques structures bancaires qui mettent en place les crédits de campagne. Il s'agit de la CLCAM, de l'ASF de Dassari et de Tantéga. L'accès des femmes à ces crédits qui était entre temps difficile s'est un peu amélioré. Dans l'ensemble, les crédits connaissent un faible taux de recouvrement à cause de la mauvaise volonté des bénéficiaires et des taux d'intérêt élevés ; ce qui rend quasi-impossible le recyclage des fonds de financement agricole de l'Etat ou des autres structures.

Les groupes d'entraide ou de tontine constituent des outils de développement de l'agriculture.

La terre, premier facteur de production agricole, s'acquiert dans la Commune de Matéri par héritage par les hommes. Les femmes utilisent les terres de leur mari ou de leurs parents selon qu'elles sont mariées, divorcées ou veuves. Elles ne sont donc pas propriétaires fonciers. Le régime foncier est collectif et il n'y a pas de terre d'accès libre à Matéri.

L'exploitation forestière est peu développée, elle s'effectue clandestinement le long des galeries forestières de Yédékanhoun, de Somou, de Pingou, de Boutoupingou et Samahoun. Ces galeries forestières sont aussi des lieux de recherche de bois de chauffe ou de fabrication du charbon, toute chose qui menace dangereusement leur

existence. L'acquisition de bois d'œuvre est assurée par les commerçants qui s'approvisionnent de Bassila, de Djougou et surtout de Parakou.

De façon globale, l'activité agricole affiche une faible rentabilité dans la commune de Matéri à causes des aléas climatiques, de la pauvreté des sols et surtout des mauvaises pratiques culturales. Cette tendance peut être renversée à condition que les acteurs agricoles saisissent des atouts et des opportunités que recèle la commune.

## ***5.2 Elevage***

L'élevage est la seconde activité économique de la Commune de Matéri. Les cheptels par catégorie d'animaux élevés sont estimés à 16 000 bovins, 29 000 caprins, 21 000 ovins, 4 000 porcins, 100 000 volailles, 1 000 canins, 300 équins et 200 asins. En moyenne, dans chaque ménage agricole on a 4 caprins, 3 ovins, 5 porcins et 12 volailles. L'élevage demeure traditionnel dans la Commune de Matéri et est pratiqué selon deux (2) modes. Les bovins sont généralement confiés aux peulhs tandis que les autres espèces sont élevées par les propriétaires eux-mêmes.

De façon générale, les animaux ne bénéficient pas de soins appropriés, hormis les vaccinations contre la pasteurellose ou la péripneumonie contagieuse bovine, le charbon bactérien et les périodiques traitements aux trypanocides. Le suivi de l'élevage des porcs, de la volaille, des petits ruminants est généralement laissé à la charge des femmes.

Chaque année, les éleveurs payent de lourds tributs à cause des épizooties, telles que : la pseudo peste aviaire, la peste des petits ruminants, la pasteurellose et parfois la péripneumonie contagieuse bovine. Un accent particulier doit être mis sur la peste porcine africaine qui a fait de ravage dans cet élevage il y a deux ans.

L'insuffisance de soins vétérinaires est quelque peu due au manque de personnel et à la mauvaise compréhension des populations qui se refusent le principe de sacrifier une tête pour en sauver une centaine. Actuellement, il y a une relative accalmie grâce aux actions conjuguées du comité de lutte contre la PPA et du personnel d'encadrement.

En matière d'infrastructures d'élevage, on note la présence de 2 aires d'abattage d'animaux aménagés à Tantéga et à Gouandé.

En saison sèche, le pâturage naturel et les points d'eau pour les animaux se raréfient. Les barrages de Matéri centre et de Somou servent de lieu d'abreuvement à certains troupeaux riverains. Le barrage de Kouforpissiga qui pourrait desservir la zone Nord Ouest est en cours de construction.

L'apiculture de type traditionnel est pratiquée dans la Commune et ne joue pas le rôle de facteur de protection de l'environnement ou de sources de revenus qu'on lui reconnaît car les abeilles sont souvent brûlées. Les ruches traditionnelles sont

installées çà et là et le miel est récolté avec le feu qui détériore sa qualité et entraîne régulièrement les feux de brousse et le départ des essaims d'abeilles.

Trente (30) ruches kenyanes (vulgarisées par le CeCPA et UNSO) sont abandonnées ou exploitées de manière désintéressée ou parfois désinvolte. Actuellement dans la Commune, tout prêche à croire que les structures d'encadrement n'ont aucune action pour l'amélioration de l'activité apicole.

Par ailleurs, depuis 2000, on note l'installation d'une ferme privée d'élevage d'autruches à Dassari.

### ***5.3 La pêche***

La pêche se pratique principalement sur la rivière Pendjari et ses affluents. Ces cours d'eau sont assez poissonneux et riches en hippopotames, crocodiles et autres ressources halieutiques. La pêche est pratiquée surtout par les burkinabé, les Maliens et les Ghanéens installés le long de cette rivière dans les villages de Porga, Nambouli, Tapanga. Cependant, de manière saisonnière, à l'étiage quelques autochtones s'adonnent à la pêche autour de nombreux petits marigots. La pêche autour des retenues d'eau de Matéri et de Souliou empoisonnées par le CeCPA en 1996 ne préoccupe guère les riverains.

Les statistiques de la pêche sont mal maîtrisées, faute d'un encadrement approprié. La réglementation de ce secteur est assurée au niveau du Parc National de la Pendjari par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui combat certaines pratiques : utilisation de DDT (diclorodiphényl-éthane) et de dynamite.

L'utilisation des méthodes traditionnelles de pêche très dangereuses (décoction de gousse de néré ou d'écorce d'autres arbres) se poursuit devant l'inefficacité de l'administration. Cette activité est confrontée au manque de matériel adéquat de pêche et au mauvais fonctionnement des comités villageois de pêche.

### ***5.4 La chasse***

La chasse est l'une des plus vieilles activités connues de la Commune. Connue traditionnellement, la chasse est devenue aujourd'hui une activité non seulement culturelle mais aussi et surtout commerciale. Elle a été renforcée avec la proximité de la Réserve de Biosphère de la Pendjari.

Pendant longtemps, les services des eaux et forêts se sont battus contre la chasse illégale désignée sous le vocable de braconnage. Dans le cadre de la cogestion, les populations bénéficient à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de faune (AVIGREF) des retombées de la chasse sportive. La Commune

dispose d'assez de potentialité pour organiser les zones villageoises de chasse qui pourront être des zones classées pouvant procurer des revenus.

### ***5.5 La transformation et stockage***

Les activités de transformation menées dans la Commune de Matéri sont l'apanage des femmes. Elles se limitent essentiellement à la transformation du sorgho et du mil en boisson locale, de l'arachide en huile et galettes, du néré et du soja en moutarde.

Le stockage de produits agricoles, surtout des céréales, se fait dans la Commune de Matéri à cause du principal rôle joué par les marchés primaires de collecte et dans le souci de lutter contre l'insécurité alimentaire. Le stockage des vivriers est assuré par des organisations paysannes dénommées groupements villageois de stockage (GVS) qui sont regroupées dans l'union des groupements villageois de stockage (UGVS) et par des groupements de femmes (GF).

Ces groupements ont été créés sous la houlette du CeRPA, en collaboration avec des Projets, des ONG et la CLCAM. Le fonctionnement des UGVS contribue beaucoup à l'autosuffisance alimentaire de la Commune. Au total, des banques de vivres et/ou magasins de stockage de produits vivriers existent dans 37 villages.

### ***5.6 Artisanat***

Le secteur de l'artisanat n'est pas bien développé à Matéri, malgré les potentialités écotouristiques existantes. Seulement quelques petites entreprises informelles de forges, de fabriques de poteries, de sculptures se font remarquer grâce à leurs produits. A ces derniers s'ajoutent les menuisiers, les couturiers, les maçons, les soudeurs etc., qui vivent de leurs métiers malgré qu'il sont peu formés et disposent de peu de moyens matériels adéquats pour leurs travaux.

Au chef lieu de la Commune se trouvent une boulangerie locale et deux (2) fabricants de matériels de culture attelée fortement sollicités.

Il conviendrait d'encourager des initiatives dans le domaine de développement de l'artisanat en faveur des jeunes dans le cadre de la diversification des sources de revenus et ensuite comme mesure pour atténuer l'action de l'homme sur les ressources naturelles.

### ***5.7 Commerce***

Le secteur tertiaire est bien développé dans la Commune de Matéri. Les échanges s'effectuent avec les Communes de Tanguiéta, Cobli, Natitingou, Djougou et aussi avec les pays limitrophes (le Burkina-Faso, le Togo). Les principaux marchés locaux de la Commune sont ceux de Tantéga, Matéri, Gouandé, Dassari, Tchahoun-Cossi et

Porga. Ce sont des marchés primaires de collecte de produits agricoles tels que les céréales, les volailles, les petits et gros ruminants. Plus des deux tiers (2/3) des hangars de tous les marchés sont en pailles, de sorte que les marchés dans leur ensemble sont exposés aux risques d'incendie, d'intempérie climatique etc. En plus de ces marchés primaires, il est prévu un projet de construction d'un marché de la CEDEAO et d'un port sec à Porga.

Le commerce des volailles et des petits ruminants est très développé mais peu organisé. Ainsi, presque tous les jours, des nombres impressionnants de poulets, pintades, cabris, chèvres, moutons etc. sont convoyés des marchés primaires vers les centres urbains sans un contrôle adéquat.

Les autres produits d'élevage tels que les œufs, le fromage, le lait, la peau, font aussi l'objet de petits commerces. Il existe au chef-lieu de la Commune un marché à bétail de bovins créé en 2003 et qui s'anime les jeudis. Il devient de plus en plus important à travers l'effectif qu'il reçoit. La Commune ne compte pas encore d'abattoir. Cependant, on dénombre deux (2) boucheries : celles de Tantéga et de Gouandé.

Un commerce florissant s'effectue aussi autour de la pêche. Les poissons collectés auprès des pêcheurs étrangers sont vendus aussi bien sur les marchés locaux qu'à l'extérieur de la Commune : Tanguiéta, Natitingou, Djougou et Parakou.

Les produits de cueillette telles que le néré, le karité, etc. sont aussi commercialisés sur les marchés mais les quantités vendues ne suffisent pas pour faire animer un marché de ressources alimentaires forestières ou constituer une source de revenus substantiels.

Avec la culture cotonnière, on note une prolifération des boutiques dans presque tous les villages et hameaux. Tous les jours dans les villages, il se pratique un commerce de petits détaillants d'épices et de produits manufacturés.

Le commerce de produits manufacturés est assuré par les commerçants, hommes et femmes venus de Tanguiéta et surtout par les boutiquiers autochtones. Généralement, le ravitaillement des produits manufacturés s'effectue au Togo et plus précisément à Gando, Kara, Lomé et Sinkansé.

Les mouvements commerciaux sont assurés par les transporteurs privés, surtout de Tanguiéta.

### ***5.8 Transport et communication***

La Commune de Matéri est bien desservie par un réseau important de pistes de desserte rurale. D'une longueur totale de 679 km, les pistes de desserte couvrent tout le territoire de la Commune permettant ainsi la jonction entre les chefs lieux d'arrondissement, les villages et hameaux. Elles jouent un rôle important dans le

transport. Mais, sur les 679 km, c'est environ 140 km de pistes qui connaissent un tracé réel.

Environ 105 ouvrages d'art (ponts, ponceaux et ponts submersibles) sont réalisés et les besoins non satisfaits de la Commune en ouvrages d'art sont estimés à plus de la moitié de ce qui existe.

Le tableau 10 présente la synthèse de la situation des pistes dans la Commune.

La plupart des chefs lieux d'arrondissements sont faciles d'accès. Mais entre villages d'un même arrondissement l'accès est souvent très difficile surtout en saison de pluie. La piste principale Tiélé-Matéri qui donne accès au chef-lieu est en perpétuelle dégradation.

L'état défectueux de toutes les pistes de dessertes rurales constitue un goulot d'étranglement sérieux pour le développement socio-économique du milieu : la mise en place des intrants agricoles, l'évacuation des produits commercialisés, les évacuations sanitaires etc. sont très difficiles parfois impossibles en saison de pluies.

Le téléphone ne couvre pas encore l'ensemble de la Commune. Pour le moment le téléphone est installé au chef lieu de la Commune et à l'hôtel de Porga. Selon le service de l'OPT/Matéri, on compte environ 15 abonnés téléphoniques. La Commune dispose de deux cabines publiques fonctionnelles dont une à Porga et une à Matéri centre. La téléphonie rurale, le GSM et l'Internet n'existent pas encore dans la Commune de Matéri

**Tableau 10** : Synthèse de la situation des pistes de la commune

| Arrondissement       | Nombre de tronçons principaux | Longueur totale des pistes (km) | Nombre de pont, ponceau, et dalot existants | Distance carrossable (km) | Besoins exprimés   |
|----------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|---------------------------|--|
| Dassari              | 8                             | 57                              | 64 ponceaux, 3 ponts et 1 dalot             | 4                         | Réfection de 53 km   |
| Gouandé              | 6                             | 77                              | 29 ponceaux                                 | 38                        | Profilage / réfection de 39 km piste<br>Tracé de 15 km de nouvelles pistes |
| Matéri               | 8                             | 140                             | 2 ponceaux                                  | 110                       | Réfection de 30 km, et tracé de 25 km de nouvelles pistes                  |
| Nodi                 | 6                             | 88                              | 1 ponceau                                   | 28                        | Réfection de 30 km, et tracé de 30 km de nouvelles pistes                  |
| Tantéga              | 9                             | 96                              | 2 ponceaux                                  | -                         | Réfection de 55 km<br>Entretien de 41km                                    |
| Tchahoun-Cossi       | 6                             | 41                              | 3 ponceaux                                  | 7                         | Réfection de 34 km de pistes   |
| <b>Total Commune</b> | <b>53</b>                     | <b>499</b>                      |   | <b>187</b>                |  |

Source : PDC (2005)

Matéri dispose de peu de véhicules et le déplacement de ses habitants souvent fait avec les transporteurs de Tanguiéta.

Avec la culture du coton, les jeunes envahissent le marché de Sinkansé (Togo) pour se procurer de motocyclettes. On remarque alors une abondance relative de ces motocyclettes. Mais cette situation n'empêche pas que les cyclistes soient encore plus nombreux dans les villages.

Les charrettes bovines et asines servent aussi de moyens de transport surtout dans les zones d'accès difficile.

Les accidents de circulation sont rares dans Matéri. La présence des brigades de gendarmerie (Matéri et Porga) contribue à la discipline routière en conscientisant les populations, en verbalisant les conducteurs indisciplinés.

### ***5.9 Tourisme et hôtellerie***

La Réserve de Biosphère de la Pendjari, située à cheval entre les Communes de Tanguiéta et de Matéri est la principale ressource touristique disponible pour la Commune de Matéri. Elle regorge aujourd'hui de certaines espèces qui lui sont endémiques telles que le guépard. Elle est une biosphère reconnue par l'UNESCO. Elle est gérée durablement par le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) et les populations riveraines à travers les Associations Villageoises de Gestion des Réserves de Faune (AVIGREF) ayant leur siège social à Tanguiéta.

Le parc de la Pendjari constitue un lieu touristique très apprécié et fréquenté du 15 décembre au 15 mai de chaque année par les chasseurs et les visiteurs étrangers ou nationaux. Plus de 5 000 visiteurs viennent dans la Réserve par an.

Le tourisme de vision et de chasse constitue une source de revenus annuels dont une partie est reversée aux AVIGREF pour servir de contreparties aux investissements communautaires au niveau des villages riverains. L'écotourisme reste encore un domaine vierge à valoriser par les communes environnantes de Pendjari, dont Matéri.

Les hôtels Pendjari et Porga, mis en gérance libre par l'Etat assurent l'hébergement des touristes. Il n'y a plus d'autres infrastructures adéquates d'hébergement dans la Commune. Néanmoins, il existe des sites propices aux aménagements d'infrastructures touristiques et hôtelières. Il convient toutefois de dire que la Commune dispose dans chaque chef lieu d'arrondissement de quelques initiatives privées telles que Tamamou à Dassari, BIO BAR à Gouandé, Bon Samaritain et le Berceau des intimes à Matéri et le Campement (mis en gérance libre par la Mairie) etc.

La poterie, la sculpture, le théâtre et autres qui donneraient un caché spécial à l'activité touristique, restent à l'état embryonnaire.

## **5. 10 L'industrie**

Il n'existe ni industrie ni usines agroalimentaires dans la Commune de Matéri. La transformation des produits agricoles tels que le riz paddy, le sorgho, l'arachide, le néré, est artisanale. La transformation agroalimentaire est manuelle et les produits sont très périssables faute de technologies et de matériel de travail appropriés. Toutefois, il existe assez de décortiqueuses de riz et des moulins à maïs dans l'ensemble de la Commune, de même qu'une scierie de bois à Matéri centre et une autre à la Mission Catholique de Gouandé.

## **CHAPITRE VI : Elaboration, mise en œuvre et suivi évaluation du budget communal**

### **6.1 Processus d'élaboration du budget**

Le processus d'élaboration du budget communal se décline en étapes ci-après :

- Collecte d'informations par le Chef Service ;
- Formation d'un comité ad'hoc par arrêté du maire ;
- Elaboration de l'avant-projet de budget par le comité ;
- Arbitrage budgétaire du maire ;
- adoption du budget par le Conseil Communal ;
- Approbation du budget par la Préfecture.

### **6.2 Evolution des différents postes budgétaires sur les cinq dernières années**

#### **6.2.1 Financement du développement de la Commune**

Le développement de la Commune de Matéri se fait par deux types de financement à savoir le financement sur fonds propres et le financement par les partenaires au développement.

- *Financement sur fonds propres de la Commune*

Le financement sur fonds propres est perçu à trois niveaux que sont les ressources internes, la participation communautaire et la contribution des autres acteurs.

#### **- Mobilisation des ressources internes**

Les ressources internes sont relatives aux taxes et impôts que la Commune, en vertu de son rôle, perçoit sur son patrimoine. Ces ressources proviennent des prestations fournies, des amendes, des recettes ordinaires diverses et des patentes



et licences. Tous ces taxes et impôts sont définis et budgétisés par le Conseil communal suivant les normes et nomenclatures prévues par les textes fondamentaux du pays.

Le tableau 11 présente la situation de recouvrement de quelques taxes et impôts sur la période 2001 à 2004.

Le tableau n°11 montre qu'un certain nombre de taxes et impôts ne sont pas perçus ou sont très peu perçus. Ce qui crée un manque à gagner important à la communauté. De façon générale, les recettes des différentes taxes ont crû d'année en année.

Un nombre non négligeable de sources de mobilisation de fonds par la Commune est inexploité. Il s'agit par exemple des taxes de stationnement, des taxes sur spectacles et manifestations, des taxes sur les marchés, des taxes sur le bétail en transit, etc. Aussi les sources de mobilisation exploitées ne bénéficient pas d'un suivi rigoureux. La Commune doit désormais suivre rigoureusement la collecte de ces taxes et impôts car sa survie en dépend. Un travail sérieux pourrait accroître les recettes de la Commune au-delà de toute prévision et malgré l'absence de gros payeurs d'impôts.

**Tableau 11** : Situation de recouvrement de quelques taxes et impôts pour le compte des années 2001-2002-2003 et Projection 2004

| Nature des impôts ou taxes       | Année 2001       | Année 2002       | Année 2003        | Prévision 2004 |
|----------------------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Foncier bâti et non bâti         | 184 140          | 135 704          | 449 055           | 1 000 000      |
| Droit de place sur le marché     | 440 400          | 609 779          | 1 152 875         | 2 600 000      |
| Taxe sur les boissons fermentées | 327 650          | 402 400          | 1 301 650         | 1 000 000      |
| Taxe sur bétail en transit       | 160 500          | 459 600          | -                 | -              |
| Taxe sur pacage                  | 513 700          | 499 400          | 650 100           | -              |
| Amendes forfaitaires             | 83 000           | 144 000          | 36 000            | -              |
| Patentes                         | 3 146 515        | 24 395 054       | 4 318 642         | -              |
| Majoration                       | 33 675           | 3 889            | 5 284             | -              |
| Taxe sur arme à feu              | 3 200            | 5 500            | 3 200             | -              |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 089 290</b> | <b>2 808 883</b> | <b>14 519 680</b> |                |

**Source** : PDC (2005)

## **- Participation communautaire**

Il s'agit de la contribution des fils de la Commune pour le développement communautaire. On cite entre autre :

- la contrepartie de la population pour les infrastructures ;
- la contribution des opérateurs économiques ;
- la contribution de la diaspora ;
- la contribution de l'Union Communale des Producteurs de Coton.

Ces sources de revenus sont aléatoires et demeurent pour l'instant très peu sollicitées excepté la source relative à la contrepartie des populations pour la réalisation des infrastructures souvent demandée par les bailleurs.

- *Financement par les autres acteurs*

Il s'agit de l'ensemble des sources exogènes à savoir :

- la subvention de l'Etat ;
- la contribution de la coopération décentralisée ;
- la contribution des projets ;
- la contribution des ONG et partenaires au développement.

Ces sources ne sont pas propres à la Commune. Cependant, la Commune doit compter avec ; le tout dépendra de sa capacité à négocier, de son dynamisme à formuler de bons programmes et projets de développement selon le PDC.

## CHAPITRE VII : STRATEGIES DE VALORISATION DES FILIERES PORTEUSES

### *7.1 Définition et critères de choix des filières porteuses*

#### 7.1.1 Définition d'une filière

Le concept de filière est initialement considéré comme un attribut des productions agricoles.

La filière c'est alors un regroupement **cohérent et opérationnel** d'individus ou groupes qui ont comme point commun l'ajout de la valeur ajoutée à un produit ou à un groupe de produits. Le concept s'est peu à peu élargi à d'autres activités.

La filière désigne les activités à but lucratif portant sur une famille de produits, un bien ou un service générateur de croissance, d'emplois et garantissant une valeur ajoutée pour celui ou celle qui les exerce et pour l'économie.

#### 7.1.2 Les critères de choix des filières porteuses

Les filières les plus porteuses ont été identifiées en fonction d'un certain nombre de critères que l'on peut regrouper en deux (2) grandes catégories :

- Les critères liés à la rentabilité économique et financière de la filière

Cette catégorie permet de poursuivre l'activité et d'entretenir la dynamique de l'investissement. Les critères considérés dans ce cadre sont :

- La compétitivité intérieure et extérieure de la filière, notamment l'existence de débouchés (demande solvable et en évolution) et le faible coût de la main d'œuvre. Elle traduit par l'évolution du chiffre d'affaires ou de revenus dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective ;
- Le poids économique de la filière se traduisant par le pourcentage de la production par rapport à la situation nationale et son évolution, toujours dans le cadre d'une approche rétrospective et prospective ;
- La valeur ajoutée créée et son évolution (salaires versés ou équivalents, impôts payés, bénéfices réalisés, intérêts payés, etc.) ;
- Les effets induits ou la contribution de la filière à l'économie de la région en termes de croissance et d'emploi.

➤ La création d'emplois

L'emploi est au centre de la problématique de la croissance économique. La création d'emplois (salariés et auto emplois) est une priorité nationale. Aussi, le nombre d'emplois créés par filière est un critère important. Il se traduit ici par l'évolution des effectifs dans le cadre d'une analyse rétrospective et prospective de la filière. Le choix des secteurs, branches et filières porteurs a été effectué à la lumière d'une étude diagnostique de l'économie nationale, en tenant compte de l'ensemble des critères susvisés.

## ***7.2 Les étapes d'analyse des filières***

En amont de l'analyse, le travail commence par la collecte d'informations.

Il s'agit d'abord de rassembler et d'analyser la documentation, puis sur ces bases, de compléter l'information et d'en assurer la mise à jour par le travail de terrain comprenant enquêtes et interviews chez les intervenants de la filière.

L'analyse de filière proprement dite couvre les étapes suivantes qui sont développées ci-après :

Etape 1. Identification d'une filière selon la zone agro écologique.

Il s'agit de faire le diagnostic des potentialités de la zone. Autrement, il faut définir les potentialités existantes, les activités menées, les ressources disponibles, les contraintes et opportunités, les habitudes et coutumes, etc. Le diagnostic permet de définir ou d'identifier la filière. Les étapes suivantes permettront d'apprécier si elle est **porteuse ou non**.

Etape 2 : Analyse fonctionnelle.

C'est la détermination des agents ou acteurs présents et leurs fonctions respectives (circuits, intervenants, flux).

Etape 3 : Analyse sociologique de la zone et des produits en présence

Etape 4 : Analyse de la commercialisation : modalités de commercialisation et appréciation des débouchés du produit

Etape 5 : Analyse de la transformation : la technologie et le degré de sa maîtrise

Etape 6 : Analyse de la fonction de stockage : les possibilités existantes, les pertes et les coûts

Etape 7 : Analyse financière (analyse des coûts et de la valeur ajoutée)

Etape 8 : Analyse des politiques, des possibilités d'emplois et analyse économique relative aux prix de référence avec la matrice d'analyse des politiques (MAP).

Etape 9 : Analyse institutionnelle : les structures d'accompagnement de la filière

Etape 10 : Synthèse de toutes les analyses précédentes pour aboutir à une conclusion qui permet de classer la filière comme porteuse ou non.

Remarquons que la question de recherche est transversale et se rapporte à chacune des étapes.

En aval du travail d'analyse, les résultats fournis par l'analyse de filière permettent :

- l'analyse de la problématique de filière (diagnostic stratégique basé sur les problèmes et contraintes perçues par les acteurs),
- la « macro gestion » de filière (gestion des mesures politico- administratives, réglementaires, législatives ou économiques concernant la filière, ...)
- la « micro gestion » de filière (partenariat, organisation des agents pour améliorer les résultats dans la filière...).

### **Types d'informations à recueillir**

| <b>Niveau ou stade de la filière</b> | <b>Informations</b>  |
|--------------------------------------|--|
| Niveau fonctionnel                   | Relations de l'acteur avec l'amont de la filière (A qui l'acteur achète le produit, fournisseurs des intrants...) et avec l'aval (à qu'il vent son produit), quelle quantité ? |
| Transformation                       | volume transformé, ratio de transformation, pertes à la transformation, coûts  |
| Stockage                             | Volume, coût et marge, prix en saison et période de soudure.   |
| Commercialisation                    | prix d'achat et de vente, qualité requise, régularité des fournisseurs, modes et délais de paiement, logistique, concurrence   |
| Coût de filière                      | coût (achats intrants, outillage, loyer, entretien, services, transport, frais divers, taxes personnel...) spécifiques au produit étudié                                       |
| Diagnostic de filière                | informations qualitatives sur les problèmes, contraintes perçues par les agents, les propositions faites pour réduire les contraintes qui pèsent sur l'activité...             |

L'identification de **la filière porteuse** doit permettre de régler la nécessaire équation du **QORP**. Pour qu'une filière soit porteuse, il faut absolument qu'elle :

- offre une **quantité** suffisante pour couvrir le marché auquel il est destiné (Q)
- rende disponible un produit d'une **qualité** acceptable à mettre sur le marché (qualité recherchée ou désirée par l'acheteur potentiel) (Q)
- fournisse régulièrement le produit aux périodes et au temps désirés par les consommateurs (la **régularité** est un facteur déterminant) (R)
- permettre d'obtenir un **prix** accessible et concurrentiel sur le marché (P)

### ***7.3 Identification des filières porteuses dans la commune de Matéri***

#### **7.3.1 Les Filières porteuses dans la commune de Matéri**

Le processus d'identification des filières porteuses s'est faite lors de l'atelier régional de qui a regroupé les communes de la **Zone Atacora Ouest** ou Zone agro écologique n°4. Le choix des filières porteuses et de la filière levier s'est fait au moyen des travaux de groupe entre participants d'une même commune (opérateurs économiques, producteurs, agents de services déconcentrés de l'Etat, élus locaux). Les résultats de l'identification des filières porteuses et des filières leviers de la zone n°4 figurent en annexe.

Les trois (3) filières les plus porteuses de développement de la commune de Matéri et les raisons de leur choix sont présentés dans le tableau 12.

**Tableau n°12** : Point des 3 filières porteuses de la commune de Matéri

| <b>Commune</b> | <b>Nombre de présents</b> | <b>Filières</b>                           | <b>Raisons de choix</b>  |
|----------------|---------------------------|---|--|
| Matéri         | 3                         | Riz                                       | Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel) |
|                |                           | Arachide                                  | Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe  |
|                |                           | Elevage de volaille, caprin, ovin, porcin | Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible   |

**Source** : Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Natitingou février (2006)

### 7.3.2 Filière levier de développement de la commune de Matéri

Le terme de filière levier correspond au choix de la filière porteuse, charnière et capable à elle seule d'impulser un réel développement au niveau de chacune des communes ;

De ces trois filières, la commune de Matéri a retenu le Riz comme filière levier sur lequel doit se baser un début de promotion de son économie locale (cf. Tableau 13). Cette fois, les raisons avancées sont la l'existence de bas-fonds et l'existence du marché d'écoulement. Toutefois, il a été énuméré des risques liés aux aléas climatiques et les difficultés de transformation par suite de l'accès insuffisant aux matériels performant.

**Tableau 13:** Filière levier de Matéri et raisons justificatives du choix

| Commune | Nombre de présents | Filière levier | Raisons  | Risques   |
|---------|--------------------|----------------|--|---|
| Matéri  | 3                  | Riz            | -Disponibilité de bas fonds<br>-Disponibilité de marché d'écoulement | -Rares aléas climatiques,<br>-Difficultés de transformation |

**Source :** Atelier régional sur le rôle de communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses, Natitingou février (2006)

## 7.4 Stratégies de valorisation de la filière levier : le Riz

### 7.4.1 Caractéristiques de la filière

Les ressources naturelles du Bénin sont largement favorables au développement de la riziculture. D'après les résultats de l'Inventaire de bas-fonds, le Bénin aurait un potentiel de plus de 322.000 ha de terres rizicultivables, dont 205.000 ha de bas-fonds et 117 000 ha de plaines inondables. Le niveau des ressources en eau peut assurer dans presque tout le pays une culture de riz par an. La pluviométrie annuelle dépasse généralement les 1000 mm, ce qui, avec des aménagements sommaires voire du casiérage suffit pour conduire une campagne de riz sans stress hydrique.

Au cours des dix dernières années, la production du riz a connu une très forte augmentation passant de 14.000 tonnes de paddy en 1994 à 60.000 tonnes en 2002. Cet engouement pour la production de riz s'accompagne de nombreuses initiatives de structuration des producteurs de riz.

#### **7.4.2 Organisation de la filière et les principaux acteurs**

L'augmentation de la production s'accompagne de l'émergence d'un secteur de transformation assez peu performant, mais qui a l'avantage d'être décentralisé, c'est à dire proche des producteurs. Les opérateurs économiques privés prennent progressivement ce secteur en main, et ont même eu tendance à diminuer les coûts de transformation.

Malgré l'échec des grands périmètres irrigués des années soixante et la timidité des projets de développement à promouvoir la riziculture, on observe une relance endogène très importante. Cet essor est en partie dû à la crise cotonnière surtout dans le nord, mais aussi à l'augmentation de la demande locale et à l'introduction des semences améliorées.

Les producteurs du riz font face à de nombreuses difficultés liées non seulement à la pénibilité des travaux, notamment le labour et le désherbage, mais aussi aux problèmes d'accès aux intrants (semences améliorées, engrais et herbicides). Les CeRPA et les services décentralisés du Ministère de l'Agriculture ont dû se replier sur les activités découlant des fonctions régaliennes de l'Etat. Dorénavant ils ne fournissent plus ni intrants ni biens d'équipement. Les OP qui encadrent la production du riz éprouvent encore des difficultés à accomplir ces fonctions.

Les organisations de producteurs de riz ne sont pas encore bien structurées et fonctionnelles à quelques exceptions près, notamment dans le sud. Celles qui fonctionnent permettent à leurs membres d'obtenir de l'encadrement, d'acquérir de l'équipement de transformation et des intrants. Les organisations faïtières se trouvent encore trop loin de la base pour être en mesure de fournir des services aux producteurs. Il faut renforcer la capacité des groupements à la base et organiser la filière autour de ces groupements avant de procéder à la structuration des faïtières.

Au prix actuel de vente du paddy local (90 Fcfa/kg dans l'Atacora et 100 Fcfa/kg à 120 Fcfa/kg dans le reste du pays), la production de paddy est rentable dès que les rendements dépassent 2,75 tonnes/ha avec l'utilisation d'engrais et 2,25 tonnes/ha sans engrais. Le système de riziculture de bas-fond aménagé où sont appliquées les variétés améliorées et les intrants est le plus rentable.

L'essentiel des contraintes de la filière se situe en aval de la production, c'est à dire au niveau de la transformation et de la commercialisation. La majorité du décorticage est réalisé par les moulins polyvalents provenant du Nigeria. Ils ne sont pas équipés de dispositif de nettoyage et de tamisage. Le riz produit est de faible qualité et n'est pas apprécié par la population urbaine. Ceci se reflète directement sur le prix du riz net plafonnant autour de 200 à 220 Fcfa/kg. Par contre le prix d'un riz de qualité supérieure se situerait entre 250 et 350 Fcfa/kg. Les faibles taux de décorticage qui se situent à 60% dans le sud et 70% dans le nord, où les femmes pratiquent préalablement l'étuvage, nuisent également à la qualité du riz.



La commercialisation du paddy est gérée par les collectrices. Le paddy est souvent un tout venant. Les prix chutent lors des récoltes, puis après quelques mois se stabilisent autour de 100 Fcfa/kg. La grande majorité du paddy est écoulee en petites quantités sur le marché local. Dans le sud, les producteurs transforment le paddy et ne vendent que du riz net. Là aussi les collectrices écoulent le riz en petites quantités durant toute l'année. Les coopératives de Dévé et de Malanville voulant vendre leur produit rapidement après la récolte font face à des problèmes d'écoulement, cependant surmontables.

### **7.4.3 Stratégie nationale de développement de la filière**

Alors que l'accroissement de la production de riz se confirme, l'objectif principal de la Stratégie va être d'améliorer **la qualité du produit**. Les organisations de producteurs seront mises au centre du dispositif d'amélioration de la transformation et de la commercialisation du riz local pour qu'elles puissent bénéficier au maximum de l'augmentation de la marge de la filière. L'augmentation du prix du riz d'au moins 25% se répercutera directement et de façon amplifiée sur les revenus des producteurs. Elle rendra cette culture plus compétitive non seulement vis à vis des autres cultures vivrières, mais aussi du coton qui de surcroît semble rentrer dans une période de crise. Le premier objectif est donc d'arriver à une production économique qui pourrait déboucher sur une autosuffisance nationale en riz.

- La première stratégie est de rechercher une qualité de riz local pouvant être compétitif avec le riz importé. Ceci n'implique pas seulement l'introduction d'équipements plus performants et appropriés, mais aussi une labellisation du riz local, basé sur le respect rigoureux d'un cahier de charge. Ce cahier de charge couvrira toute la filière, en commençant par le choix de la semence, définissant le mode de battage et d'étuvage pour enfin retenir les types de décortiqueuses.
- L'Etat devra adopter une politique nationale d'incitation du riz paddy par une amélioration du prix d'achat au producteur.
- La deuxième stratégie est de renforcer la capacité des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service.
- La troisième stratégie est de renforcer la capacité des prestataires de service dans le domaine de la transformation et la mécanisation agricole.

#### **7.4.4 Stratégies communales**

Les stratégies au niveau communal concernent essentiellement :

- Les communes se doivent de s'investir pour renforcer les capacités des organisations de producteurs de riz, de les rendre fonctionnelles en tant que prestataires de service. Elles devront devenir de véritables organisations professionnelles et en tant que telles traiter avec les prestataires de services actifs dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation. Il s'agit donc de mettre en place des formations professionnelles intensives.
- Poursuivre l'organisation des acteurs de la filière.
- Le renforcement des capacités des producteurs sera étendu jusque dans le domaine des travaux d'aménagement sommaire.
- Adopter les solutions d'aménagement des bas-fonds les moins coûteuses pour améliorer les superficies de production.

## **CHAPITRE VIII: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

En conclusion, on retient que la commune dispose des atouts et potentialités de promotion économique qui sont jusqu'alors inexploitées en raison de l'inexistence d'un cadre institutionnel approprié.

Vu l'importance capitale de la promotion de l'économie locale pour le développement de la Commune et les expériences existantes en matière de promotion économique, il est recommandé :

- Que les résultats de cette étude soient restitués à la population tout entière afin de réveiller leur attention sur l'importance d'une organisation des forces locales pour une promotion économique ;
- Que les élus locaux prennent effectivement leurs responsabilités relatives à la promotion économique locale et jouent pleinement les rôles qui leurs sont assignés ;
- Que des études et des investigations plus fines soient conduites sur la demande des élus locaux afin d'opérationnaliser les stratégies communales de développement de la filière levier ;
- Que la mairie de crée une structure de promotion de l'économie locale et la dote de moyens de travail afin que les potentialités existantes soit mieux valorisées sur la base des choix stratégiques faits par la Commune ;
- Le développement économique de la commune ne sera effectif que si les autorités communales concentrent leurs moyens, actions et énergies sur les trois groupes stratégiques que sont : a) les institutions de la commune (services techniques de la commune) ; b) les opérateurs économiques (entrepreneurs, commerçants, etc.) et c) les institutions d'appui (institutions de micro finance, les structures d'appui aux entreprises, les institutions d'appui de la commune, les Ministères sectoriels, etc.).

## ANNEXES

## **ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE**

### **Etude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses**

#### **1. Contexte**

Le Gouvernement du Bénin et la Commission Européenne ont décidé le financement d'un programme d'appui au démarrage des Communes (PRODECOM) d'une durée de trois ans afin d'appuyer le processus de mise en place des nouvelles autorités communales.

L'objectif visé à travers ce programme est la mise en place d'une administration communale capable de :

- améliorer le niveau des services rendus aux populations dans une logique participative
- renforcer les capacités de l'Etat à appuyer et encadrer les 77 communes.

Pour atteindre cet objectif, le programme dispose de ressources financières lui permettant de mettre en place un ensemble de devis-programmes répartis en 4 lignes budgétaires : formation, appui conseil, communication et études. La présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du devis programme « études »

#### **2. Problématique**

D'une manière générale en Afrique, les acteurs économiques locaux (promoteurs d'activités génératrices de revenus, micro-entreprises, PME) rencontrent des difficultés pour développer leurs activités. Ces difficultés sont de plusieurs ordres :

- Environnement non favorable à la création, à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire (absence d'infrastructures adéquates, d'incitations fiscales, de cadre juridique sécurisant, de ressources humaines qualifiées, d'accès au crédit, etc.).
- Secteur privé local faiblement structuré sur le plan professionnel. Il ne constitue pas un interlocuteur et une force de propositions pour les communes et ne peut donc être efficacement soutenu dans son développement.

Ces difficultés que rencontrent les entreprises à développer leur potentiel entraînent une faible valorisation des ressources locales et limitent la création de richesses et d'emplois au niveau local.

Aujourd'hui, suite aux réformes de décentralisation en cours dans différents pays d'Afrique, il est important de s'interroger sur le rôle que les communes ont à jouer dans la promotion du développement économique de leur territoire, sur les contraintes qui limitent leur action et les moyens de lever ces contraintes.

- a. Une première contrainte se situe au niveau de leurs ressources financières. En effet, la décentralisation a souvent transféré des responsabilités considérables aux collectivités locales alors que les ressources financières dont elles disposent ne sont pas suffisantes pour y faire face. Cette faiblesse des ressources financières des collectivités locales est liée à trois facteurs principaux :
- Premièrement, le système actuel de répartition de la fiscalité locale est pénalisant pour les communes. En effet, l'Etat prélève encore une grande partie des impôts pour alimenter son budget. Ce système limite les ressources des communes et réduit l'impact du développement économique local sur l'augmentation des ressources des communes.
  - Deuxièmement, les subventions de l'Etat aux communes principalement les subventions d'investissement sont faibles voire inexistantes. Elles ne permettent donc pas aux communes de mettre en œuvre des programmes d'investissement nécessaires au soutien du secteur économique.
  - Troisièmement, une grande partie de l'aide internationale destinée aux collectivités locales transite par le budget national ou les ministères sectoriels, limitant les communes dans leurs choix de domaines d'intervention.
- b. Une deuxième contrainte se situe au niveau du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'intervention des collectivités locales. En effet, les compétences des communes en matière de développement économique local sont dans certains cas très peu précises et dans d'autres cas très restrictives dans les textes sur la décentralisation. Cette imprécision, cette restriction et ce manque de lisibilité des textes sur les compétences économiques des communes n'incitent pas ces dernières à soutenir les acteurs économiques locaux ni à développer un environnement favorable pour leurs activités.
- c. Enfin une troisième contrainte concerne les ressources humaines des communes. D'une manière générale, les communes manquent de ressources humaines compétentes et de savoir faire en terme de développement économique local. Elles ont ainsi du mal à définir une politique de développement économique et à accompagner sa mise en œuvre (mise en place d'outils, de mécanismes, etc.)

Le développement économique local implique des acteurs multiples, principalement l'Etat, les communes et les acteurs économiques. Il semble difficile de concevoir une politique de développement économique local sans un consensus sur les orientations générales à suivre et une convergence des programmes entre ces différents acteurs. L'absence de stratégie concertée et de priorisation des moyens entre l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques constitue donc le principal problème pour développer le secteur économique local.

### **3. Problèmes à résoudre**

Actuellement, tous les maires s'attèlent à élaborer leurs plans de développement, non seulement pour satisfaire aux prescriptions de la loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, mais ils estiment aussi que le PDC

est un outil de dialogue et de consensus qui permet de responsabiliser les populations pour leur propre développement.

Il s'agit en fait pour les maires, dès leur installation, de programmer à court et moyen terme des actions prioritaires et indispensables au développement de leurs communes. C'est pourquoi l'approche retenue pour conduire le processus d'élaboration des PDC qui semble d'ailleurs la mieux adaptée, est celle de la programmation « glissante ». Cette approche a le mérite de favoriser une actualisation régulière des PDC en tenant compte des résultats d'analyses ou d'études spécifiques conduites par le PRODECOM ou d'autres intervenants. D'ailleurs le DP « Appui-Conseil » en avait déjà fait mention à la page 12 et à la page 13.

Ainsi, la présente étude sur le rôle des communes dans la promotion de l'économie locale et la valorisation des filières porteuses permettra entre autres d'approfondir l'analyse diagnostique du potentiel économique des communes selon quatre (4) axes principaux:

- Quelles sont les potentialités économiques dont dispose chaque commune ?
- Quel peut être précisément le rôle des communes dans la valorisation de leurs potentialités économiques sachant que le cadre juridique et réglementaire est assez peu précis, relativement ouvert dans certain cas et très restrictif dans d'autres ?
- Selon quelles modalités les communes peuvent-elles intervenir en soutien au développement économique de leur territoire ? Jusqu'où peuvent-elles aller sans se substituer au secteur privé et sortir de leur rôle ? Doivent-elles porter les actions elles-mêmes ? Déléguer à d'autres acteurs ? Lesquels ? Quelles instances de dialogue avec les acteurs économiques à travers les structures paritaires existantes ou à promouvoir ?
- Quelles procédures, actions ou outils développer pour répondre le mieux possible et au meilleur coût aux attentes des acteurs économiques et favoriser le développement de leurs activités ?

#### **4. Objectifs de l'étude**

Aujourd'hui les communes sont confrontées à un enjeu majeur qui est la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des habitants. La définition de stratégies concertées et la priorisation des moyens entre Etat, acteurs économiques et communes doivent permettre à ces dernières de faire face à cet enjeu.

Ainsi, cette étude vise à aider les maires, les élus locaux et les principaux acteurs économiques locaux à :

- identifier les filières porteuses de développement de leur localité ;
- choisir les principales filières porteuses de chaque commune ;
- s'enrichir des expériences déjà menées dans le domaine de la promotion de l'économie locale ;
- identifier les mesures, outils et approches nécessaires à leur valorisation ;
- créer un cadre plus favorable à la valorisation des filières porteuses.

## **5. Résultats attendus**

Au terme de cette étude,

- Les communes connaissent leur rôle dans la promotion de l'économie de leur territoire ;
- Les communes connaissent les filières porteuses et les opportunités de leur valorisation ;
- Les communes appréhendent les outils, les mesures et les approches nécessaires à la promotion de l'économie locale ;
- Les communes disposent de monographies économiques de leur territoire.

## **6. Tâches du Consultant**

Les consultants devront :

- Avec l'éclairage d'études de cas, définir le rôle de la commune et des autres acteurs dans la promotion du développement économique local sur son territoire ;
- Identifier avec les élus locaux et les acteurs impliqués, les filières porteuses, les opportunités et les mesures incitatives pour leur valorisation ;
- Appuyer les communes dans l'élaboration de leurs monographies économiques.

Ils seront chargés en collaboration avec les élus locaux de préparer et de faciliter les différentes rencontres et échanges nécessaires. Ils procéderont à la restitution des résultats des travaux et en rédigeront les rapports.

## **7. Profil du Consultant**

L'étude sera réalisée par un cabinet ou un bureau d'études local recruté sur appel d'offres local. Le bureau d'études ou cabinet présentera plusieurs équipes multidisciplinaires composées d'experts ayant les profils suivants:

- Un spécialiste en développement économique local ;
- Un économiste ayant des expériences confirmées en matière de valorisation des filières ;
- Un sociologue.

Ces consultants doivent maîtriser la problématique de développement local au Bénin et dans les pays de la sous-région ouest africaine.

Parmi ces experts, le bureau identifiera un chef d'équipe. Ce dernier aura une expérience d'au moins quinze années et une connaissance approfondie du Bénin dans ses réalités locales, urbaines et rurales. Il présentera des qualités éprouvées d'animateur et de gestionnaire d'une équipe multidisciplinaire de consultants.



Le cabinet ou bureau d'études pourrait faire appel à d'autres compétences dont les qualifications sont utiles à l'atteinte des résultats de l'étude.

## **8. Durée et déroulement de l'étude**

L'étude est prévue pour une durée de **quatre (04) mois**. Elle sera conduite sous l'égide de la Mission de Décentralisation et d'un comité de suivi composé des représentants des ministères sectoriels et des partenaires intéressés par la problématique de la promotion du développement de l'économie locale. Elle se déroulera en plusieurs étapes :

### Etape 1 (15 jours)

Analyse documentaire sur le thème de la promotion du développement économique local : exploitation de la bibliographie disponible au niveau local, national et sous-régional, rencontres avec les personnes ressources, études de cas, etc.

Chaque étude de cas devra comporter les mêmes contenus, afin de favoriser les comparaisons et les analyses transversales.

- Contexte : description du contexte géographique, politique, économique, juridique et réglementaire dans lequel l'expérience a été menée. On développera les éléments de contexte pertinents au sujet traité.
- Historique : d'où vient l'idée ? Dans quelle problématique est elle située ? Comment a-t-elle fait son chemin ? Temps de maturation ? Acteurs concernés par le processus de maturation de l'idée.
- Description de l'expérience : activités conduites (études de faisabilité, réalisations, séminaires et ateliers, communications et méthodes de diffusion), acteurs concernés, supports et outils utilisés (incitation « infrastructurelle », fiscale, aide aux conseils, aide à la formation professionnelle du personnel, contrats d'objectifs), résultats obtenus, coûts.
- Leçons de l'expérience : ce qui a bien marché, les problèmes rencontrés, ce qu'on fera si c'était à refaire, ce que l'on évitera.

### Etape 2 (32 jours)

Réalisation de huit (08) ateliers régionaux de réflexion sur la promotion du développement économique local sur la base des résultats de la recherche documentaire, des études de cas réalisées et des voyages d'études et d'échanges d'expériences. Cet atelier réunira les élus locaux, les personnes ressources ayant effectué les voyages d'études, les acteurs économiques locaux et les représentants des projets intervenant dans l'organisation des filières. Chaque atelier représentant une zone agro-économique homogène pourrait permettre :

- ✓ d'avoir une approche par grande filière ;
- ✓ de confronter les propositions d'actions ;

- ✓ d'échanger sur les études de cas au Bénin et sur les expériences des pays visités en matière de promotion de l'économie locale.

Etape 3 (2 mois)

Elaboration des monographies économiques : les résultats de l'atelier régional notamment le cadrage du domaine d'intervention des communes dans le soutien au développement économique de leur territoire devront permettre à chaque maire d'élaborer la monographie économique de sa commune. Il se fera appuyer par l'équipe des consultants, la commission chargée de l'économie et des finances et les acteurs compétents notamment les EMAC selon une approche participative.

Etape 4 (3 jours)

Réalisation d'un atelier de validation au niveau national du rapport de l'étude par les élus locaux, les membres du comité de suivi, les représentants des structures centrales chargées de la promotion de l'économie locale, les représentants de la Cellule FED, les représentants de la Délégation de l'Union Européenne, les représentants des partenaires impliqués, les représentants du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) et les personnes-ressources.

Etape 5 (10 jours)

Elaboration du rapport définitif prenant en compte les recommandations et observations de l'atelier de validation.

## **9. Extrants de l'étude**

Les consultants devront produire :

- Un rapport provisoire en cinq (5) exemplaires sur le rôle des communes dans la promotion du développement économique local qui sera complété par un résumé des échanges sur les filières porteuses.
- Un rapport définitif en cinq (5) exemplaires accompagné du texte sur disquette ;
- Cinq (5) monographies économiques par commune concernée.

## ANNEXE2 : SYNTHÈSE DES RESULTATS DE L'ATELIER REGIONAL ZONE4

### *Zone4 ou Ouest Atacora*

#### *Les cinq (5) filières les plus porteuses de développement par commune et raisons*

| Communes  | Nb de présents | Filières  | Raisons  |
|-----------|----------------|---|--|
| Ouaké     | 4              | Maïs  | Aliment de base  |
|           |                | Igname  | Aliment de base, transformé  |
|           |                | Manioc  | Aliment de base  |
|           |                | Aviculture  | Commercialisé  |
|           |                | Arachide  | Transformation, commercialisation  |
| Djougou   | Absente        | -   | -  |
| Copargo   | 4              | Igname  | Aliment de base, sol et climat adaptés   |
|           |                | Manioc  | Aliment de base, culture facile  |
|           |                | Maïs  | Aliment de base, climat adapté, commercialisation facile   |
|           |                | Anacarde  | Climat et sol adaptés, commercialisation en voie d'organisation  |
|           |                | Coton   | Producteurs organisés, formés, regroupés   |
| Tanguiéta | 4              | Arachide  | Sol adapté   |
|           |                | Riz   | Disponibilité de bas fonds, culture pratiquée par tous les ménages   |
|           |                | Maïs  | Sol adapté, rendement meilleur   |
|           |                | Tourisme  | Existence des sites touristiques   |
|           |                | Aviculture  | Pratiqué par tous les ménages  |
| Matéri    | 3              | Riz   | Disponibilité de bas fonds, marché d'écoulement disponible (ce marché peut s'étendre jusqu'au pays du Sahel) |
|           |                | Arachide  | Les sols s'y prêtent, le marché d'écoulement existe  |
|           |                | Elevage de petits bétails (volaille, caprin, ovin, porcine) | Rusticité des animaux élevés, marché d'écoulement disponible   |
| Cobly     | 4              | Maïs  | Climat et sols favorables, connaissance des techniques culturales par les paysans                            |

| <b>Communes</b> | <b>Nb de présents</b> | <b>Filières</b>    | <b>Raisons</b>   |
|-----------------|-----------------------|--------------------|--|
|                 |                       | Riz                | Disponibilité de bas fonds, connaissance traditionnelle de la culture                                  |
|                 |                       | Arachide           | Sol et climat favorables, connaissance des techniques culturales                                       |
|                 |                       | Anacarde           | Climat et sol favorables, facilité d'obtention des plants, début d'organisation de la filière          |
|                 |                       | Carrière de sable  | Disponibilité naturelle, disponibilité du marché d'écoulement  |
| Boukombé        | 2                     | Fonio              | Terres adaptées, protection des sols, rôles socioéconomiques, spécifique à Boukombé                    |
|                 |                       | Arachide           | Terres propices, agriculteurs expérimentés, autoconsommation, possibilité de transformation localement |
|                 |                       | Sésame             | Existence d'une tradition de la culture, existence de marché d'écoulement                              |
|                 |                       | Riz                | Existence de bas fonds, autoconsommation   |
|                 |                       | Tourisme           | Commune essentiellement touristique, existence de tatas sombas et autres, alpinisme possible           |
| Toucountouna    | 3                     | Maïs               | Sols adaptés, pluviométrie favorable, adaptation à nos habitudes alimentaires                          |
|                 |                       | Arachide           |  |
|                 |                       | Aviculture         | Climat favorable   |
|                 |                       | Riz                | Existence des bas fonds, marché local existant, forte consommation                                     |
|                 |                       | Tomate             |  |
|                 |                       | Igname             |  |
| Natitingou      | 3                     | Manioc             | Climat favorable, disponibilité de la main d'œuvre, disponibilité du marché d'écoulement,              |
|                 |                       | Maïs               |  |
|                 |                       | Coton              |  |
|                 |                       | Pierre ornementale | Disponibilité naturelle  |
|                 |                       | Transport          |  |
|                 |                       | Artisanat          |  |
|                 |                       | Commerce           |  |

***Le choix de la filière porteuse par commune et par zone***

| <b>Communes</b> | <b>Nbde présents</b> | <b>Filière levier</b> | <b>Raisons</b>   | <b>Risques</b>  |
|-----------------|----------------------|-----------------------|--|---|
| Ouaké           | 4                    | Maïs                  | Aliment de base, fortement commercialisé dans la zone  | Surproduction et mévente  |
| Djougou         | Absente              | -                     | -  | -   |
| Copargo         | 4                    | Anacarde              | Raisons économiques, climat et sols adaptés  | Abandon des produits vivriers peut entraîner famine   |
| Tanguiéta       | 4                    | Arachide              | Sol adapté, fertilise le sol, disponibilité de transformatrices locale, consommation locale forte                |   |
| Matéri          | 3                    | Riz                   | Disponibilité de bas fonds, disponibilité de marché d'écoulement   | Aléas climatiques   |
| Cobly           | 4                    | Maïs                  | Marché d'écoulement existe à cause de la proximité du Togo   | Manque de volonté politique et d'organisation adéquate  |
|                 |                      | Riz                   | Disponibilité de bas fonds, pratique traditionnelle de la culture, possibilité d'écoulement, consommation locale |   |
| Boukoubé        | 2                    | Fonio                 | Spécificité de Boukoubé, existence de marché d'écoulement  | Nécessité d'améliorer la transformation et la production (équipements de transformation et techniques agricoles améliorées) |
|                 |                      | Arachide              | Expérience du passé, terres propices, transformation locale, existence du marché                                 | Inexistence de politique intercommunale   |
| Toucountouna    | 3                    | Maïs                  | Existence de partenaires pour la production de maïs, existence de groupements des producteurs, famines           | Mévente, conservation, non disponibilité d'intrants spécifiques   |

| <b>Communes</b> | <b>Nbde présents</b> | <b>Filière levier</b> | <b>Raisons</b>   | <b>Risques</b>  |
|-----------------|----------------------|-----------------------|--|---|
|                 |                      |                       | périodiques  |   |
| Natitingou      | 3                    | Maïs                  | Disponibilité de marché, aliment de base, permet de juguler les crises alimentaires, création de richesse aux communes | Non disponibilité d'intrants spécifiques maïs, incertitudes climatiques, non disponibilité de semences améliorées, mauvaise condition de stockage |

En ce qui concerne le choix des filières leviers, il a été procédé successivement au choix d'une filière levier pour la commune et pour la zone agro écologique. Ont été choisis comme filière levier pour la commune :

- le maïs par les communes de Ouaké, Cobly, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri
- l'arachide par la commune de Tanguiéta
- l'anacarde par la commune de Copargo
- le fonio par la commune de Boukombé

Ont été choisis comme filière levier pour la zone agrocécologique 4 :

- le maïs par les communes de Ouaké, Toucountouna et de Natitingou
- le riz par les communes de Matéri et de Cobly
- l'arachide par les communes de Tanguiéta et de Boukombé
- l'anacarde par la commune de Copargo

Le choix de ces filières agricoles leviers est justifié par l'adéquation des conditions naturelles, de l'existence de marchés d'écoulement, la consommation locale. Pour développer ces filières, les risques encourus sont la surproduction, la mévente, la famine, les aléas climatiques, l'inexistence de politique intercommunale et le manque de volonté politique et d'organisation adéquate.